



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 avril 2021  
Français  
Original : anglais

## Soixante-seizième session

Points 140 et 141 de la liste préliminaire\*

## Projet de budget-programme pour 2022

### Planification des programmes

## Projet de budget-programme pour 2022

### Titre VI

#### Aide humanitaire

### Chapitre 27

#### Aide humanitaire

### Programme 23

#### Aide humanitaire

## Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos .....	3
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020** .....	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** .....	47
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2022 .....	70
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle .....	71

\* [A/76/50](#).

\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.





---

## Avant-propos

Au cours des 12 prochains mois, 235 millions de personnes dans le monde auront besoin d'une aide et d'une protection humanitaires, ce qui représente une augmentation de 40 % par rapport à l'année dernière. Ce pic est dû à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui, combinée aux conflits en cours, aux effets des changements climatiques et aux catastrophes naturelles, a poussé des millions de personnes au bord du gouffre.

En 2020, la pandémie de COVID-19 a causé des ravages sur la santé humaine, aggravé la pauvreté, les inégalités et la faim, saturé les infrastructures de santé et bouleversé les systèmes socio-économiques. Les effets socio-économiques à long terme de la pandémie devraient se poursuivre en 2022, entraînant l'augmentation des besoins humanitaires dans divers secteurs, au-delà du secteur de la santé.

D'après les données disponibles, la somme record de 17 milliards de dollars qui a été versée par les donateurs internationaux en 2020 pourrait permettre aux organisations humanitaires de porter assistance à 70 % des personnes nécessitant une forme quelconque d'aide vitale. Une grande partie de la réponse humanitaire a été livrée à temps, grâce aux organisations locales et nationales, qui ont travaillé en première ligne malgré des restrictions d'accès accrues. Les organisations humanitaires ont déployé des efforts considérables pour répondre aux divers besoins de tous les groupes, notamment les femmes et les filles, les personnes âgées et les personnes handicapées. En 2020 également, la communauté internationale s'est mobilisée pour renforcer les mesures de prévention et d'intervention précoce visant à atténuer les effets des crises humanitaires imminentes.

Les plans de réponse humanitaire actuellement coordonnés par les Nations Unies ciblent 160 millions de personnes parmi celles qui ont le besoin le plus pressant d'aide humanitaire et de protection dans 56 pays, pour un coût de 35 milliards de dollars. À court terme, notamment en 2022, les priorités de l'aide humanitaire comprendront la lutte contre la famine, la vaccination des enfants, la réponse aux besoins de protection, notamment des femmes et des enfants, l'appui aux victimes de la violence fondée sur le genre, l'offre d'un enseignement d'urgence et la réduction de l'impact de la pauvreté croissante. Le financement intégral des plans de réponse humanitaire est une condition préalable à la réussite sur tous ces fronts, et les efforts visant à mobiliser davantage de ressources pour une réponse efficace à l'avenir seront intensifiés.

Les solutions qui garantissent que personne ne soit laissé pour compte et qui vont au-delà de l'aide humanitaire grâce à la collaboration avec des partenaires de développement et d'autres parties prenantes pour assurer un passage sans heurts de la phase des secours aux activités de développement continueront d'être étudiées avec les États Membres. Au-delà de l'aide humanitaire, il convient d'agir rapidement pour endiguer la crise climatique et d'agir collectivement et avec force en faveur de la paix et de la réconciliation, et de parvenir à un cessez-le-feu mondial.

Les conséquences des décisions que prend actuellement la communauté internationale se feront sentir pendant des décennies.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires  
et Coordonnateur des secours d'urgence  
(*Signé*) Mark **Lowcock**

## A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

### Orientations générales

#### Mandats et considérations générales

- 27.1 Le mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont la résolution [46/182](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a énoncé les principes directeurs de l'aide humanitaire et affirmé qu'il appartenait au Secrétaire général de jouer un rôle de direction pour permettre une meilleure préparation ainsi qu'une intervention rapide en cas de catastrophe naturelle ou autre situation d'urgence complexe. Ces 26 dernières années, ce mandat a été renouvelé et consolidé dans des textes normatifs s'inscrivant dans le prolongement de plusieurs résolutions. La mission du Bureau de la coordination des affaires humanitaires consiste, d'une part, à faire en sorte qu'en cas de catastrophe naturelle et de situation d'urgence complexe, la communauté internationale engage à temps une intervention cohérente, concertée et fondée sur des principes et, d'autre part, à faciliter la transition de la phase des secours d'urgence à celle du relèvement et du développement durable. Compte tenu du nombre sans précédent de personnes dans le besoin et de l'augmentation de l'extrême pauvreté et de la faim, en raison de la prolongation des conflits, de l'intensification des changements climatiques et des conséquences directes et indirectes de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il est plus important que jamais que la communauté internationale veille à ce que l'action humanitaire soit bien coordonnée et repose sur des principes.
- 27.2 Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes est chargé de diriger et de coordonner les activités visant à réduire les risques de catastrophe menées par le système des Nations Unies et les organisations régionales, d'une part, et les activités menées dans les domaines socio-économique et humanitaire d'autre part. Il met en œuvre une démarche fondée sur les données et axée sur les besoins des populations pour aider les gouvernements et les parties prenantes à recenser et à signaler les risques de catastrophe actuels et nouveaux. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont la résolution [56/195](#), ainsi que de la Déclaration de Sendai et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Afin de mettre en œuvre son mandat, conformément à son cadre stratégique pour la période 2022-2025, le Bureau entend soutenir la mise en œuvre nationale et locale du Cadre de Sendai, en renforçant la surveillance et l'analyse mondiales des risques de catastrophe, en intensifiant l'action menée dans ce domaine par l'intermédiaire des pays et des partenaires, et en encourageant une communication efficace sur les risques, le plaidoyer et la gestion des connaissances.

#### Stratégie et facteurs externes pour 2022

- 27.3 En 2020, la pandémie de COVID-19 est venue s'ajouter aux effets déjà croissants de la prolongation des conflits et aux conséquences d'autres catastrophes. Parmi les tendances récemment observées figurent la hausse des taux d'extrême pauvreté pour la première fois en 22 ans, l'augmentation de la faim et de l'insécurité alimentaire dans le monde, l'exacerbation de la vulnérabilité et l'augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur des pays. Le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire est passé à 1 personne sur 33 dans le monde à la fin de 2020, contre 1 personne sur 45 en 2019.
- 27.4 Face à ces défis, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continuera de renforcer la coordination et la fourniture effective et efficace de l'aide humanitaire, en collaboration avec les organisations humanitaires. À cette fin, le Bureau continuera d'élaborer et de promouvoir une politique commune sur les questions humanitaires pour le système des Nations Unies et ses partenaires, de mobiliser et de coordonner l'aide en cas d'urgence humanitaire, de mobiliser les moyens dont l'ONU dispose pour accélérer l'acheminement de l'aide humanitaire internationale, de

renforcer l'intervention précoce et la prévention, de contribuer à une meilleure préparation pour des interventions humanitaires plus rapides dans les situations d'urgence, et de plaider en ce sens, de sensibiliser aux questions humanitaires, et de renforcer l'analyse et l'accès en temps utile à des informations pertinentes concernant les situations d'urgence et les risques de catastrophe naturelle, conformément à son mandat. Il appuiera également la mobilisation des ressources pour permettre des interventions précoces et une réponse rapide face aux urgences humanitaires nouvelles ou aux situations qui se détériorent rapidement. Il continuera de renforcer ses partenariats aux niveaux mondial, régional, national et local afin de soutenir les efforts nationaux visant à fournir une aide humanitaire efficace aux personnes dans le besoin. Il collaborera également avec d'autres organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et partenaires de développement concernés afin de renforcer la cohérence et la complémentarité, de manière à favoriser le redressement et le développement durable à plus long terme.

- 27.5 Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes s'emploiera à réduire nettement les pertes et les risques liés aux catastrophes en prévenant l'apparition de nouveaux risques et en réduisant les risques existants. Conformément aux préconisations du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes, le Bureau s'attachera à renforcer les bases de la résilience des personnes, des communautés, des gouvernements et des entreprises, en favorisant une meilleure compréhension des risques et une gouvernance des risques renforcée. Il plaidera pour une augmentation des investissements et une meilleure préparation dans ce domaine. En 2022, conformément à son mandat, il soutiendra la mise en œuvre du Cadre de Sendai à l'échelle mondiale en organisant la septième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe. Cette manifestation, qui sera accueillie par l'Indonésie, permettra d'évaluer les progrès accomplis et de faire le point sur les réalisations, les enseignements tirés et les meilleures pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe. Conformément à l'appel du Secrétaire général pour une décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, le Bureau s'efforcera de promouvoir un développement qui tienne compte des risques à tous les niveaux. La fourniture de nouvelles orientations factuelles et pratiques aux fins des interventions en matière de réduction des risques de catastrophes renforcera la culture de la prévention parmi les parties prenantes concernées. Le Bureau appuiera également l'élaboration de normes par des experts et des organisations techniques, les initiatives de plaidoyer et la diffusion d'informations, de politiques et de pratiques concernant les risques de catastrophe, et s'attachera à renforcer les capacités de toutes les parties prenantes en matière de réduction des risques de catastrophe. Ce faisant, il intensifiera sa coopération avec les gouvernements locaux et les villes, en plus des gouvernements nationaux. Il continuera d'aider les équipes de pays et les coordonnateurs résidents des Nations Unies à intégrer la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans les analyses communes de pays et le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Enfin, il renforcera les liens et la cohérence entre les actions visant à réduire les risques de catastrophe et les principaux processus de planification et de décision connexes, notamment ceux portant sur la préparation aux changements climatiques et l'action humanitaire.
- 27.6 Les produits et activités prévus pour 2022 dans le cadre du programme tiennent compte des difficultés connues et attendues liées à la COVID-19, auxquelles les États Membres doivent faire face. Il s'agira notamment de : a) renforcer les capacités d'analyse pour aider les décideurs à recenser les besoins nouveaux engendrés directement et indirectement par la pandémie ; b) renforcer l'appui aux services d'urgence à distance et les capacités ; c) d'accroître le niveau des fonds communs destinés à l'aide humanitaire afin d'assurer un financement rapide et efficace des activités humanitaires, notamment dans le cadre de la poursuite de la lutte contre la COVID-19. La pandémie a aggravé les effets à court terme des crises humanitaires nouvelles et en cours. À plus long terme, elle montre qu'il importe d'intégrer la gestion des risques dans les politiques et la prise de décisions. Parmi les produits et activités prévus pour surmonter ces difficultés figurent des interventions visant à améliorer l'état de préparation des États Membres, des partenaires et des communautés en ce qui concerne les risques biologiques, en favorisant une approche systémique du risque et en améliorant la compréhension des effets en cascade. Le concours apporté pour aider les États Membres à faire face aux les problèmes relatifs à la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats

escomptés pour 2022, comme décrit dans les parties relatives au sous-programme 3 (Réduction des risques de catastrophe naturelle) et au sous-programme 5 (Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire).

- 27.7 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continuera de collaborer avec les autorités nationales et locales, les populations touchées, le Comité permanent interorganisations et de nombreuses autres parties prenantes, notamment les organisations régionales spécialisées dans la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, d'autres organisations régionales et sous-régionales, le secteur privé et les premiers intervenants, pour favoriser la mise en place d'interventions humanitaires efficaces et conformes aux principes établis.
- 27.8 Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes s'efforcera également de renforcer la coopération avec les organisations internationales et régionales, ainsi qu'avec ses homologues nationaux, afin de promouvoir la prise en compte des risques dans les processus de prise de décisions. La coopération avec le milieu universitaire, le secteur privé et la société civile appuiera cette approche inclusive faisant intervenir l'ensemble de la société en matière de gestion des catastrophes. Le Bureau mettra également l'accent sur la coopération au niveau local, en encourageant le renforcement de la résilience face aux catastrophes dans les villes.
- 27.9 S'agissant de la coordination et de la liaison interinstitutions, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continuera de coordonner, par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations et de ses organes subsidiaires, l'élaboration des orientations destinées au système d'intervention humanitaire, notamment en ce qui concerne les politiques relatives aux opérations et le travail de plaidoyer. Il mettra en place et pilotera des mécanismes d'envergure mondiale, tels que l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe ou le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, afin d'assurer la mise en commun des ressources et de faciliter le lancement d'interventions coordonnées en cas de crise. Il collaborera également étroitement avec le Bureau de la coordination des activités de développement et d'autres organismes des Nations Unies. Au niveau national, il agit en coordination avec des organismes des Nations Unies tels que le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds des Nations Unies pour la population et leur apporte son appui tout au long du cycle des programmes d'action humanitaire pour que les stratégies d'intervention soient cohérentes, efficaces et harmonisées à l'échelle du système et qu'elles répondent aux besoins humanitaires des populations touchées tout en limitant les doubles emplois et les lacunes.
- 27.10 En tant que Président du Groupe de hauts responsables chargé d'étudier la question de la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes continuera d'assumer un rôle de coordination aux fins de la réduction des risques de catastrophe au sein du système des Nations Unies. Au niveau technique, il renforcera également la coordination au sein du système des Nations Unies en organisant des réunions du Groupe des points de contact des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. L'appui aux équipes de pays des Nations Unies et le partenariat avec les coordonnateurs résidents favoriseront le développement des capacités nationales et locales et la fourniture d'une expertise technique dans divers contextes opérationnels.
- 27.11 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) les effets de la récession économique mondiale provoquée par la pandémie de COVID-19 continueront de se faire sentir, risquant d'accroître la vulnérabilité, et seront aggravés par d'autres catastrophes ;
  - b) L'ampleur et la fréquence des catastrophes naturelles vont encore augmenter ;

- c) Les besoins humanitaires et les besoins de financement demeureront élevés en 2022.
- 27.12 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 27.13 Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il promeut l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, et s'emploie à combattre les problèmes de protection, y compris les violences fondées sur le genre touchant les femmes et les filles, en particulier les handicapées, par ses activités de plaidoyer, de mobilisation des ressources et de programmation. La participation des femmes aux processus de prise de décisions dans le domaine humanitaire, notamment à des postes de direction, est également une priorité essentielle. Le Bureau veille à ce que les questions de genre soient pleinement prises en considération dans ses activités en s'appuyant sur sa directive générale relative à l'égalité des genres et son plan d'action en faveur de l'égalité des genres, ainsi que sur des ressources interinstitutions comme la politique du Comité permanent interorganisations relative à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de l'action humanitaire, le guide des genres pour les actions humanitaires publié par le Comité et son équipe volante de spécialistes de l'égalité des genres et ses conseillers principaux déployés pour soutenir l'action des coordonnateurs de l'action humanitaire et des équipes de pays pour l'action humanitaire. La prise en considération des questions de genre est également prioritaire dans le contenu des communications du Bureau.
- 27.14 Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires met en œuvre les engagements pris à l'échelle du système des Nations Unies en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel. Le Coordonnateur des secours d'urgence, en tant que Président du Comité permanent interorganisations, dirige et promeut les travaux du Comité visant à garantir un environnement humanitaire qui permette aux personnes vivant une situation de crise de se sentir en sécurité et respectées, et d'accéder à la protection et à l'assistance dont elles ont besoin sans craindre d'être exploitées ou maltraitées par un travailleur humanitaire, et aux travailleurs humanitaires de se sentir soutenus, respectés et en mesure de fournir cette assistance dans des environnements de travail exempts de harcèlement sexuel. Dans leur rôle de coordination, les bureaux extérieurs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires soutiennent les coordonnateurs de l'action humanitaire et les équipes de pays pour l'action humanitaire dans la mise en œuvre des initiatives interorganisations visant à prévenir l'exploitation et les atteintes.
- 27.15 Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continuera de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie d'inclusion des personnes handicapées à l'échelle du système des Nations Unies et des engagements pris par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence lors du Sommet mondial sur le handicap qui s'est tenu en 2018 à Londres, afin que les personnes handicapées ne soient pas exclues de l'action humanitaire.

## **Exécution du programme en 2020**

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

- 27.16 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le programme. Cela s'est notamment traduit par : a) l'annulation ou le report de conférences, de manifestations régionales consacrées à la réduction des risques de catastrophe et d'activités de formation et de renforcement des capacités en raison des restrictions en matière de voyage ; b) le report de certains travaux de recherche et d'élaboration de politiques à plus long terme afin d'allouer des capacités à la lutte contre la COVID-19 ; c) le report de certaines évaluations de l'action humanitaire interinstitutionnelle. Pour atténuer ces effets, le programme a tiré parti des plateformes de

communication et adopté des pratiques de travail flexibles afin de rester pleinement opérationnel et de remplir ses mandats malgré l'impact de la pandémie sur les opérations et le personnel. Des conférences, des réunions et des initiatives visant à renforcer les capacités d'intervention ont été organisées par Internet, permettant dans certains cas une participation plus large et à plus haut niveau. L'annulation ou le report de produits et d'activités prévus a également eu une incidence sur les résultats escomptés pour 2020, comme décrit dans la partie sur l'exécution des programmes consacrée aux sous-programmes 1, 2, 3 et 4.

- 27.17 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités et on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. Cela comprend notamment l'élaboration du tout premier Plan de réponse humanitaire global COVID-19 et de ses mises à jour ultérieures par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en collaboration avec ses partenaires. Ces outils constituent un plan complet de lutte contre la COVID-19, qui tient compte, entre autres, des aspects relatifs à l'analyse, des besoins et des priorités, ainsi que des exigences en matière de financement, et offre un cadre pour le suivi des mesures mises en œuvre pour faire face à la pandémie. Le Bureau a également créé et codirigé la Cellule mondiale de gestion, d'évaluation et d'analyse de l'information sur la COVID-19, avec l'OMS, le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations. La Cellule appuie et coordonne des travaux d'analyse sur les effets de la COVID-19 et d'autres chocs, et fournit un soutien et des services techniques aux pays prioritaires et aux décideurs mondiaux qui en font la demande. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a également renforcé les mécanismes de coordination humanitaire à l'appui des gouvernements et des coordonnateurs résidents dans les pays non couverts par des plans d'intervention humanitaire, et a introduit des modalités de financement flexibles pour les fonds communs humanitaires afin d'accélérer l'acheminement de fonds au profit de la lutte contre la COVID-19. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, dans le cadre de son travail de promotion d'une approche qui tient compte des risques, a encouragé l'analyse et la mise en commun des preuves, des connaissances et des enseignements relatifs à la pandémie de COVID-19, afin de renforcer l'efficacité des politiques et pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe. Les produits et activités modifiés et nouveaux ont contribué à l'obtention de résultats en 2020, comme décrit dans la partie relative à l'exécution des sous-programmes 2, 3 et 5.
- 27.18 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le Bureau tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les exemples concrets de meilleures pratiques et de l'approche adoptée par le Bureau pour reconstruire en mieux, citons l'amélioration de la collaboration entre le terrain, le Siège et les partenaires humanitaires grâce à l'utilisation de plateformes de travail virtuelles, notamment la tenue de réunions en ligne, qui permet dans certains cas d'éviter les déplacements ; le passage à des processus d'autorisation électroniques ; le renforcement des capacités de gestion évolutive pour assurer une direction efficace grâce à des services à distance. Il restera important de renforcer le soutien au personnel d'encadrement en ce qui concerne l'amélioration de leurs compétences en matière d'encadrement à distance.

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 27.19 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

46/182 ; 75/127	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies	52/12	Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes
47/120 A et B	Agenda pour la paix : diplomatie préventive et questions connexes	52/167 60/1	Sûreté et sécurité du personnel humanitaire Document final du Sommet mondial de 2005

62/208	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	72/305	Examen de l'application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
67/226 ; 75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/160 74/306	Aide et protection en faveur des déplacés Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social	75/124	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	75/125	Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030		

*Résolution du Conseil économique et social*

2019/14	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
---------	--

*Résolutions du Conseil de sécurité*

1265 (1999)	2531 (2020)
1894 (2009)	2532 (2020)
2222 (2015)	2533 (2020)
2286 (2016)	2534 (2020)
2417 (2018)	2540 (2020)
2474 (2019)	2542 (2020)
2475 (2019)	2543 (2020)
2514 (2020)	2550 (2020)
2520 (2020)	2552 (2020)
2522 (2020)	2556 (2020)
2524 (2020)	

**Produits**

27.20 On trouvera dans le tableau 27.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 27.1  
**Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
1. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
2. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1

## Activités d'évaluation

- 27.21 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :
- a) Évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles ;
  - b) Évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle menée en réponse à l'épisode de sécheresse survenu en Éthiopie ;
  - c) Évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle menée à la suite du cyclone Idai au Mozambique ;
  - d) Évaluation finale du projet intitulé « Making Cities Sustainable and Resilient: Implementing the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015–2030 at the Local Level » (« Pour des villes durables et résilientes : mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) au niveau local »).
- 27.22 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Par exemple, l'une des conclusions de l'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle menée au Mozambique concernait la participation limitée du secteur privé. Pour combler cette lacune, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'attache à renforcer la participation du secteur privé par l'intermédiaire de l'initiative « Connecting Business », comme indiqué pour le résultat 3 du sous-programme 4.
- 27.23 De même, l'évaluation finale du projet intitulé « Making Cities Sustainable and Resilient: Implementing the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015–2030 at the Local Level » (« Pour des villes durables et résilientes : mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) au niveau local ») a montré qu'en matière de prévention des risques, la gouvernance locale s'appuyait sur un large éventail de parties prenantes, notamment des régulateurs, des associations, la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé. Fort de ce constat, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes développe actuellement une approche systémique et commune de la réduction des risques au niveau local, comme indiqué pour le résultat 3 du sous-programme 3.
- 27.24 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2022 :
- a) Examen des progrès réalisés : intégration des questions relatives à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles dans l'approche fondée sur les interactions entre l'action humanitaire, l'aide au développement et la paix (commencé en 2020 ; achèvement prévu en 2021) ;
  - b) Évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle au Yémen (commencée en 2020 ; achèvement prévu en 2021/22) ;
  - c) Évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle menée dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 (début prévu en 2021 ; achèvement prévu en 2022).

## Programme de travail

### Sous-programme 1

#### Analyse des politiques

#### Objectif

- 27.25 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la cohérence de l'action humanitaire sur les plans stratégique et opérationnel.

## Stratégie

- 27.26 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on recensera les nouvelles tendances dans le domaine humanitaire afin de faciliter l'évaluation factuelle, complète et solidement fondée des besoins humanitaires mondiaux et d'analyser les difficultés ainsi que les possibilités qui se présentent en matière de politique humanitaire et d'élaboration des programmes.
- 27.27 Dans le cadre du sous-programme, on proposera également des solutions sur les plans des politiques et des programmes ainsi que des meilleures pratiques et des innovations comme le recours aux nouvelles technologies dans le contexte de l'action humanitaire, et des mesures de renforcement de l'état de préparation des entités concernées, qui seront appliquées à grande échelle pour faciliter l'élaboration de grandes orientations, la prise de décisions pratiques et la gestion des crises.
- 27.28 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir pour résultats :
- a) Une amélioration de l'action humanitaire permettant de relever les défis changeants auxquels fait face le système humanitaire ;
  - b) Un système humanitaire conservant toute son utilité et toujours adapté à un environnement opérationnel humanitaire en perpétuelle mutation.

## Exécution du programme en 2020

- 27.29 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Édition 2020 du Forum mondial sur les politiques humanitaires : recommandations fondées sur l'analyse des tendances, des travaux de recherche et des consultations inclusives avec les partenaires**

- 27.30 Organisé dans le cadre du sous-programme, le Forum mondial annuel sur les politiques humanitaires visait à permettre à la communauté humanitaire de formuler des prévisions concernant les tendances, d'examiner des questions stratégiques et de réfléchir aux possibilités et aux défis pratiques liés aux technologies en ce qui concerne la coordination des interventions. L'édition 2020 du Forum mondial a accordé une large place à l'évaluation des incidences à long terme de la pandémie de COVID-19 sur les besoins et l'aide humanitaires. Elle a réuni des participants de tous les horizons (États Membres, organisations humanitaires, organisations de développement, organisations multilatérales, organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales, universités et instituts de recherche, professionnels du secteur privé, décideurs et étudiants) pour leur permettre de recenser des expériences communes et des exemples de changements intervenus aux niveaux des programmes et des organisations, et de proposer des améliorations des méthodes de fonctionnement et de collaboration du système humanitaire. Comme la pandémie compliquait sa tenue en présentiel, le Forum s'est déroulé virtuellement et était entièrement ouvert au public. Plus de 1 200 participants originaires de 80 pays ont ainsi pu y assister grâce aux plateformes de médias sociaux.
- 27.31 Dans le cadre du sous-programme, on a produit pour le Forum mondial une présentation de fond synthétisant les importants travaux de recherche et d'analyse publiés depuis le début de la pandémie sur des questions telles que la situation sanitaire mondiale, la crise socio-économique, l'environnement géopolitique, les effets dévastateurs des changements climatiques et la vulnérabilité accrue qui en résulte, et la manière dont ces facteurs pourraient transformer l'action humanitaire. Les débats des participants ont été publiés dans un document final, intitulé « A case for transformation? The long-term implications of the COVID-19 pandemic ».

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 27.32 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les recommandations concernant les mesures que le système humanitaire doit prendre qui sont issues du Forum mondial

sur les politiques humanitaires et se fondent sur l'analyse des tendances, les recherches menées et la vaste consultation rassemblant l'ensemble des acteurs concernés à l'intérieur comme à l'extérieur de la communauté humanitaire (voir le tableau 27.2).

Tableau 27.2  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	Recommandations issues du Forum mondial sur les politiques humanitaires, qui se fondent sur l'analyse des tendances, les recherches menées et la vaste consultation engagée à l'intérieur et l'extérieur de la communauté humanitaire : montée du nationalisme et recul du multilatéralisme ; multiplication des conflits et fragilisation des normes internationales ; aggravation des inégalités politiques, sociales et économiques ; accélération des effets des changements climatiques ; nouvelles technologies et propagation des maladies infectieuses	Recommandations issues du Forum mondial sur les politiques humanitaires, qui se fondent sur l'analyse des tendances, les recherches menées et la vaste consultation engagée à l'intérieur et l'extérieur de la communauté humanitaire : préparation à l'inconnu ; investissement dans des solutions locales ; leadership équitable ; mise à profit des technologies numériques et création de coalitions fructueuses

## Résultats escomptés pour 2022

- 27.33 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : collaboration accrue entre les partenaires humanitaires et les partenaires de développement au niveau des pays<sup>1</sup>

#### Exécution du programme en 2020

- 27.34 Le sous-programme a facilité le resserrement de la collaboration entre les intervenants humanitaires et les acteurs du développement à l'appui d'objectifs collectifs, notamment grâce à une analyse, une planification et une programmation conjointes. Il a également contribué à relier efficacement les interventions humanitaires et l'action socio-économique menées dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
- 27.35 Le travail effectué a contribué à l'élaboration de stratégies communes aux intervenants humanitaires et aux partenaires de développement dans 10 pays, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

<sup>1</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 27\)](#)].

**Projet de plan-programme pour 2022**

27.36 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le sous-programme continuera d'épauler les équipes de pays pour l'action humanitaire et les équipes de pays des Nations Unies dans la mise en œuvre des stratégies communes susmentionnées. Compte tenu de la pression supplémentaire que la pandémie exerce sur les partenaires, les travaux menés au titre du sous-programme s'appuieront sur les progrès accomplis et continueront de renforcer la complémentarité des opérations humanitaires et des activités de développement, et ce, en consolidant les programmes et les financements complémentaires dans le cadre de stratégies communes en faveur des pays d'intervention actuels plutôt qu'en cherchant à porter assistance à de nouveaux pays. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour ci-après (voir le tableau 27.3).

Tableau 27.3  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les intervenants humanitaires et les partenaires de développement ont défini des stratégies communes dans 6 pays	Les intervenants humanitaires et les partenaires de développement ont défini des stratégies communes dans 8 pays	Les intervenants humanitaires et les partenaires de développement ont défini des stratégies communes dans 10 pays	Les intervenants humanitaires et les partenaires de développement ont défini des stratégies communes dans 12 pays	Les intervenants humanitaires et les partenaires de développement consolident les programmes et les financements complémentaires existants pour mettre en œuvre des stratégies communes dans les 12 pays

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : incidence des technologies sur l'espace humanitaire<sup>2</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

27.37 Le sous-programme a conduit des activités de recherche sur les possibilités et les difficultés liées au recours aux technologies dans le but de rendre l'action humanitaire plus efficace et plus efficiente. En avril 2021, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a publié son rapport, intitulé *From digital promise to frontline practice: new and emerging technologies in humanitarian action*, dans lequel sont présentés 35 études de cas ainsi que des exemples illustrant les défis et les possibilités liés à l'utilisation des nouvelles technologies dans les contextes humanitaires, l'accent étant mis sur les domaines susceptibles d'engendrer le plus de gains d'efficacité et d'efficience dans les années à venir, à savoir : les applications mobiles, les dialogueurs (« chatbots ») et les médias sociaux ; les transferts numériques de fonds ; les cartes et les tableaux de bord de gestion des crises ; la biométrie et les technologies d'identité numérique ; les drones ; la technologie de la chaîne de blocs ; l'impression 3D ; l'intelligence artificielle ; l'analyse prédictive et l'Internet des objets, et plus généralement, l'utilisation de données et de technologies numériques.

27.38 Le sous-programme a également mis à profit le cadre offert par le Forum mondial sur les politiques humanitaires pour examiner les enseignements tirés de l'utilisation des technologies dans le contexte de la riposte à la pandémie en vue d'améliorer l'efficacité de l'action humanitaire. Les mesures

<sup>2</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect. 27) et A/75/6 (Sect. 27)/Corr. 1).

prises pour faire face à la COVID-19 ont mis en lumière à la fois les possibilités et les risques liés aux techniques nouvelles et émergentes, tout en accélérant l'adoption et la diffusion de celles-ci. L'intelligence artificielle a facilité le recensement des flambées épidémiques, l'établissement de diagnostics et la mise au point de traitements et de vaccins. La biométrie, la technologie de la chaîne de blocs et les transferts numériques de fonds ont permis de dématérialiser l'accès à l'aide, et les drones, de livrer des fournitures médicales et des échantillons. Les dialogueurs ont quant à eux fourni des informations essentielles et des services de télésanté. Dans le même temps, les questions touchant à la protection, la confidentialité et la sécurité des données, la liberté individuelle et la désinformation ont suscité de plus en plus de préoccupations. Le recours massif aux environnements virtuels, à l'enseignement à distance, aux vidéoconférences et au commerce électronique a également soulevé des questions fondamentales sur le niveau de préparation technologique et l'efficacité des technologies, ainsi que sur les défis liés aux inégalités numériques. Les résultats de ces réflexions viendront alimenter les travaux de recherche en cours sur les possibilités et les difficultés associées aux technologies en ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité et l'efficience de l'aide humanitaire.

- 27.39 Le travail susmentionné a contribué à mieux faire comprendre la manière dont les technologies peuvent améliorer l'efficacité de l'aide humanitaire, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir la mise à l'essai d'initiatives dans le domaine des technologies et de l'innovation dans certains contextes d'intervention humanitaire, compte tenu du recentrage des priorités au profit de la lutte contre la COVID-19 au cours de l'année 2020.

#### Projet de plan-programme pour 2022

- 27.40 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on généralisera le recours systématique et durable aux technologies par les intervenants humanitaires et leurs partenaires. Le sous-programme étudiera également la possibilité d'élaborer d'autres orientations générales destinées à la communauté humanitaire à la lumière de l'évolution des orientations stratégiques définies dans le Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour ci-après (voir le tableau 27.4).

Tableau 27.4  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Échanges de meilleures pratiques entre les parties prenantes dans le domaine des technologies et de l'innovation dans le but d'améliorer l'efficience et l'efficacité des interventions humanitaires	Mise en place d'initiatives dans le domaine des technologies et de l'innovation dans l'ensemble du Secrétariat de l'ONU	Meilleure compréhension de la manière dont les technologies peuvent améliorer l'efficacité de l'aide humanitaire	Recours accru aux technologies stratégiques par les intervenants humanitaires	Recours systématique et durable aux technologies par les intervenants humanitaires et leurs partenaires en vue de faciliter l'action humanitaire

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : consolidation de l'analyse au service de débats et d'analyses stratégiques et factuels plus ciblés**

**Projet de plan-programme pour 2022**

27.41 Une analyse approfondie du contexte humanitaire est indispensable pour évaluer les besoins en connaissance de cause et garantir la cohérence de l'action menée sur les plans stratégique et opérationnel. Dans le cadre du sous-programme, des recherches ont été conduites sur l'évolution des politiques annuelles et les défis en matière d'aide humanitaire en vue d'orienter les prochaines politiques et d'alimenter l'*Aperçu de la situation humanitaire mondiale*, qui constitue l'évaluation factuelle et fiable la plus complète des besoins humanitaires.

*Enseignements tirés et changements prévus*

27.42 Les enseignements tirés sont les suivants : chaque année, de nombreux documents d'orientation sont publiés par une communauté humanitaire en plein essor, du fait de la multiplication des partenariats entre les organisations humanitaires et différents secteurs. Pour faciliter la formulation de recommandations sur les priorités stratégiques, on communiquera à l'avance des travaux de recherche consolidés sur les tendances clés, les défis et les incidences de l'action humanitaire à des fins d'analyse plus poussée, de consultation et de dialogue dans le cadre du Forum mondial sur les politiques humanitaires. Cela permettra d'harmoniser les priorités stratégiques recensées pendant le Forum mondial avec les tendances décrites dans l'*Aperçu de la situation humanitaire mondiale* et de faire en sorte que cette étude revête un caractère prospectif tout en étant représentative de l'état actuel de la réflexion au sein de la communauté humanitaire.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

27.43 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera une meilleure prise en compte des conclusions tirées des travaux de recherche et des recommandations formulées pendant le Forum mondial sur les politiques humanitaires dans le programme d'action de la communauté humanitaire (voir le tableau 27.5).

Tableau 27.5  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Synthèse des plans de réponse humanitaire pour les pays dans l' <i>Aperçu de la situation humanitaire mondiale</i>	Prise en compte des données et des tendances mondiales annuelles relatives au secteur humanitaire dans l' <i>Aperçu de la situation humanitaire mondiale</i>	Harmonisation sur le plan thématique de l' <i>Aperçu de la situation humanitaire mondiale</i> et du Forum mondial sur les politiques humanitaires	Concordance des tendances décrites dans l' <i>Aperçu de la situation humanitaire mondiale</i> avec les priorités stratégiques recensées pendant le Forum mondial sur les politiques humanitaires	Amélioration de la prise en compte des conclusions des travaux de recherche et des recommandations des participants au Forum mondial sur les politiques humanitaires dans le programme d'action de la communauté humanitaire

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

27.44 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

56/89	Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé	73/138	Commission des Casques blancs : participation de volontaires aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par les organismes des Nations Unies
61/117	Applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et aux autres territoires arabes occupés	73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
62/134	Élimination du viol et d'autres formes de violence sexuelle dans toutes leurs manifestations, notamment dans les conflits et les situations apparentées	75/163	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
63/147	Nouvel ordre humanitaire international	75/164	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique

**Produits**

27.45 On trouvera dans le tableau 27.6 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 27.6

**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
1. Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé	1	1	1	1
3. Rapport du Secrétaire général sur les catastrophes naturelles	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
4. Séances de la Troisième Commission	1	1	1	1
5. Réunions du Groupe d'experts sur la protection des civils	4	4	4	4
6. Séances tenues dans le cadre du débat du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
7. Organisation de forums et d'ateliers avec des établissements universitaires et des organisations non gouvernementales en vue de promouvoir l'aide humanitaire et de traiter des problèmes y relatifs	3	3	3	3

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
8. Documents de stratégie, moyens d'intervention et notes d'orientation à l'usage des organismes humanitaires concernant l'articulation entre les différents aspects (politique, aide humanitaire et droits humains) des interventions des entités des Nations Unies en cas de crise	1	1	1	1
9. Études, orientations et analyse des faits nouveaux intervenus dans le secteur humanitaire	1	1	1	1

## Sous-programme 2 Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

### Objectif

- 27.46 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire en sorte que les interventions humanitaires soient cohérentes, efficaces et rapides afin d'atténuer les souffrances des populations en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe.

### Stratégie

- 27.47 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on maintiendra, dans le cadre du sous-programme, un système de coordination efficace qui réunisse les acteurs humanitaires et soutienne les hauts responsables de l'action humanitaire au niveau mondial et dans les pays touchés par des catastrophes naturelles et des situations d'urgence complexes. Dans ce cadre, on coordonnera en temps opportun des évaluations et analyses multisectorielles objectives des besoins humanitaires et on soutiendra la planification et la programmation des interventions afin de fournir une assistance vitale aux personnes qui sont dans le besoin pendant et après les crises. On favorisera également une assistance humanitaire respectueuse des principes établis et on coordonnera les efforts déployés dans le monde entier pour mobiliser des ressources à cette fin. On s'emploiera à réduire les déficits de financement qui entravent les opérations humanitaires, notamment en nouant des partenariats efficaces avec les acteurs humanitaires, les États Membres et la société civile et en assurant une gestion et une utilisation efficaces des fonds humanitaires de financement commun. En outre, on cherchera à renforcer les liens entre l'aide humanitaire et les mesures prises pour soutenir la résilience, le relèvement rapide et le développement afin de réduire les besoins et la vulnérabilité des personnes touchées. Tout sera mis en œuvre pour collecter des données ventilées par sexe et par âge et pour veiller à ce que le genre, l'âge et le handicap soient pris en compte dans tous les aspects de l'action humanitaire.
- 27.48 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) les acteurs humanitaires prendront de meilleures décisions concernant les besoins humanitaires prioritaires, en s'appuyant sur des analyses menées en temps opportun ;
  - b) il y aura moins de chevauchement des interventions grâce à une planification mieux coordonnée des interventions humanitaires ;
  - c) le système humanitaire international disposera en temps voulu d'un financement accru qui lui permettra d'intervenir face aux catastrophes naturelles et aux situations d'urgence complexes.

## Exécution du programme en 2020

- 27.49 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### Plan de réponse humanitaire global COVID-19

- 27.50 En réponse à la COVID-19, l'Organisation des Nations Unies a lancé le Plan de réponse humanitaire global COVID-19 pour faire face aux conséquences humanitaires immédiates de la pandémie. Initiative conjointe des membres du Comité permanent interorganisations, à savoir l'Organisation des Nations Unies et des organismes apparentés, d'autres organisations internationales et des organisations non gouvernementales ayant un mandat humanitaire, ce document était le tout premier plan d'action humanitaire conçu pour répondre à une pandémie mondiale, et il a été rapidement mis à jour face à l'évolution de la crise sanitaire. Dans le cadre du sous-programme, on a coordonné les mises à jour du Plan en instaurant un dialogue avec les membres du Comité permanent interorganisations au Siège et, dans les pays où intervient le sous-programme, en facilitant l'analyse intersectorielle, les discussions entre groupes sectoriels au sujet de la planification et la communication d'informations sur les progrès réalisés en regard du cadre mondial de suivi. On a également soutenu les coordonnateurs et coordonnatrices résidents et les coordonnateurs et coordonnatrices de l'action humanitaire et on a travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements des pays d'accueil pour préparer des plans d'intervention permettant de faire face aux conséquences de la pandémie et d'assurer la continuité de l'aide humanitaire pour les personnes qui en avaient le plus besoin. Des membres du personnel ont été détachés dans l'équipe de coordination et dans la cellule de la chaîne d'approvisionnement qui ont été créées avec l'OMS et le PAM pour appuyer la coordination et la gestion de l'information et pour gérer les questions de logistique et de chaîne d'approvisionnement en lien avec l'action humanitaire. De plus, par l'intermédiaire du Coordonnateur des secours d'urgence, on a réuni les responsables des organismes et organisations non gouvernementales ayant un mandat humanitaire pour qu'ils conviennent de mesures humanitaires coordonnées.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 27.51 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'action coordonnée des organismes partenaires et des organisations humanitaires, qui ont fait face aux conséquences humanitaires immédiates de la pandémie et fourni une assistance vitale dans 63 pays concernés par le Plan de réponse humanitaire global COVID-19 (voir le tableau 27.7).

Tableau 27.7

### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	Action coordonnée des organismes partenaires et des organisations humanitaires, qui ont fait face aux conséquences humanitaires immédiates de la pandémie et fourni une assistance vitale dans 63 pays concernés par le Plan de réponse humanitaire global COVID-19

## Résultats escomptés pour 2022

- 27.52 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s’inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu’il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : renforcer le recours au financement humanitaire à l’appui d’une action rapide<sup>3</sup>

#### Exécution du programme en 2020

- 27.53 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, on a poursuivi les activités relatives aux mécanismes d’intervention rapide et à l’amélioration de la planification. On a mis au point des mécanismes de financement pour imprévus, ce qui a permis d’accroître les financements dont disposaient les partenaires humanitaires pour intervenir dès le début des situations d’urgence humanitaire, en fonction des prévisions et des estimations des risques. Depuis 2018, on a travaillé avec des donateurs, d’autres fonds, des organismes d’exécution, des gouvernements et des experts pour encourager l’anticipation dans le système humanitaire. Le Fonds central pour les interventions d’urgence a notamment pris des mesures pour mieux anticiper, de manière collective, différents chocs dans différentes régions.
- 27.54 Le travail effectué a contribué à formaliser la stratégie d’action rapide du Fonds central pour les interventions d’urgence, et des cadres d’action rapide ont notamment été mis au point concernant l’insécurité alimentaire en Somalie (15 millions de dollars), les inondations au Bangladesh (2,8 millions de dollars) et la sécheresse en Éthiopie (13,2 millions de dollars), ce qui a permis d’atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

#### Projet de plan-programme pour 2022

- 27.55 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l’objectif, on s’appuiera sur les résultats obtenus pour démontrer à quel point il est efficace d’anticiper l’impact de chocs humanitaires tels que la sécheresse, les inondations et les invasions de ravageurs, et on continuera de renforcer les mécanismes d’action rapide en développant deux autres cadres. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.8).

Tableau 27.8  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Fonds central pour les interventions d’urgence : mise à l’essai d’une stratégie d’action rapide	Fonds central pour les interventions d’urgence : multiplication des activités pilotes et définition des bases méthodologiques en vue d’une stratégie d’action rapide	Fonds central pour les interventions d’urgence : formalisation de la stratégie d’action rapide par la mise au point de cadres d’action rapide concernant l’insécurité alimentaire en Somalie (15 millions de dollars), les inondations au	Fonds central pour les interventions d’urgence : examen et passage en revue des enseignements tirés de la stratégie d’action rapide, et recours à d’autres instruments financiers à l’appui d’une action rapide	Adoption de cadres d’action rapide par deux pays

<sup>3</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 27)].

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
		Bangladesh (2,8 millions de dollars) et la sécheresse en Éthiopie (13,2 millions de dollars)		

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : amélioration de l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale<sup>4</sup>

### Exécution du programme en 2020

- 27.56 L'Aperçu de la situation humanitaire mondiale est une évaluation complète et factuelle des besoins humanitaires mondiaux. Il fait un tour d'horizon des tendances dans le monde, contient des plans chiffrés pour les interventions coordonnées des organismes humanitaires et donne un aperçu des outils et processus qui aident ces organismes à fournir une aide plus efficace. Publié par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en collaboration avec des entités des Nations Unies, des ONG et d'autres organisations, il fait état des financements requis. En donnant des informations détaillées sur les besoins humanitaires et les meilleurs moyens d'y répondre, il contribue aux activités de sensibilisation et de mobilisation de ressources menées à l'échelle du système.
- 27.57 Dans le cadre du sous-programme, on a poursuivi les travaux relatifs à l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2020 et on a publié tout au long de l'année des mises à jour mensuelles axées sur la mobilisation des ressources et l'analyse de l'évolution des besoins humanitaires. On a également publié l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021 en décembre 2020. Pour que l'Aperçu 2021 rende mieux compte des tendances mondiales et de leur incidence sur l'action humanitaire, on en a élargi la portée pour y inclure une analyse des groupes vulnérables tels que les personnes âgées, les personnes handicapées et les jeunes. On a également cherché à renforcer l'analyse des questions de genre dans tout le rapport, à la fois en systématisant ce type d'analyse et en ajoutant des sections consacrées à l'égalité des genres, à la prévention de la violence fondée sur le genre et à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Par ailleurs, l'Aperçu 2021 comprend une analyse intersectorielle des besoins, qui éclaire la programmation par pays. Enfin, le fait que l'Aperçu 2021 ait été conçu entièrement en ligne, alors que les éditions précédentes n'existaient qu'au format PDF ou dans une version imprimée, a considérablement augmenté la portée de cette publication. Cette nouvelle formule a permis de couvrir davantage de sujets et d'améliorer la présentation des informations grâce aux outils multimédias et à l'utilisation de graphiques. Elle a également rendu la publication plus accessible grâce à l'utilisation d'une plateforme réactive qui prévoit des dispositions pour les internautes présentant des incapacités. Un mois après le lancement, le nombre d'internautes ayant consulté la plateforme était plus de 10 fois supérieur au nombre total de téléchargements de l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2020 (plus de 10 000 visiteurs contre 1 000 téléchargements). Parallèlement, dans le cadre du sous-programme, il a fallu faire face à la pandémie de COVID-19, à l'augmentation des besoins humanitaires et des besoins de financement qui en a résulté et à une récession économique mondiale.
- 27.58 Le travail effectué a contribué à ce que 13 % des plans de réponse humanitaire soient financés à hauteur de 75 % en 2020 mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 45 % des plans de réponse humanitaire financés à hauteur de 75 %. L'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2020 a permis de collecter plus de 17 milliards de dollars dans le cadre des appels humanitaires de l'ONU et ainsi de fournir une aide vitale à près de

<sup>4</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect. 27) et A/75/6 (Sect. 27)/Corr.1).

100 millions de personnes, ce qui représente une augmentation par rapport à 2019. Toutefois, les besoins ont considérablement augmenté au cours de l'année 2020 par rapport aux chiffres initialement énoncés dans ce document, la différence étant de plus de 10 milliards de dollars. Dans le contexte d'une pandémie mondiale, et malgré la générosité dont les donateurs continuent de faire preuve, l'écart entre les besoins et les ressources disponibles n'a cessé de se creuser.

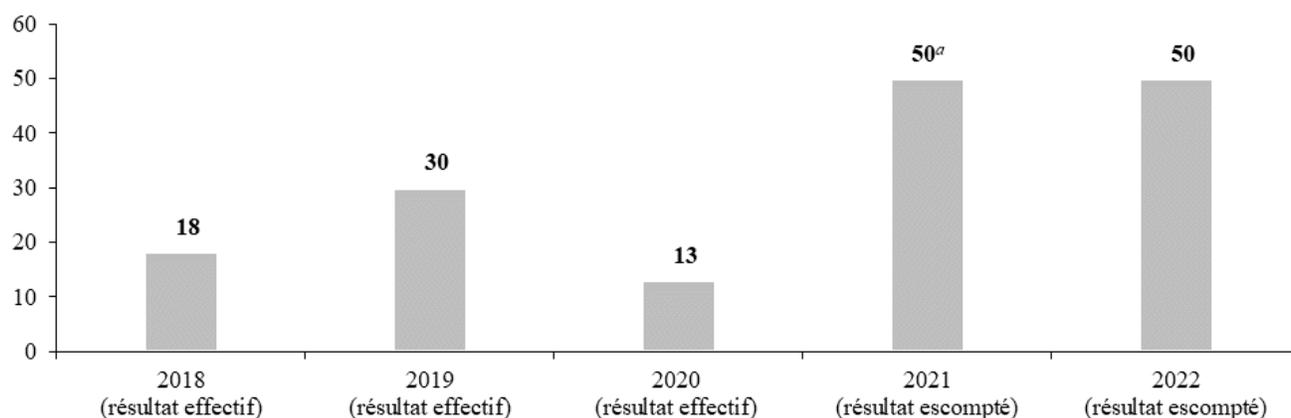
### Projet de plan-programme pour 2022

27.59 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de coordonner les besoins de financement dans le cadre d'appels interinstitutions en mettant à disposition la base de données la plus fiable concernant les besoins humanitaires et en créant un mécanisme pour défendre les plus vulnérables. Alors que le volume du financement humanitaire continue de s'accroître, les plans de réponse humanitaire importants se multiplient et le nombre de ceux dont les besoins sont supérieurs à 1 milliard de dollars ne cesse d'augmenter (13 en 2021 contre 7 en 2020), et c'est pour cette raison qu'il a été difficile d'atteindre les objectifs de financement et de réduire l'écart entre les appels les mieux financés et les moins financés. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.I).

Figure 27.I

### Mesure des résultats : proportion de plans de réponse humanitaire financés à hauteur de 75 %

(En pourcentage)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : renforcement de la planification des interventions humanitaires

#### Projet de plan-programme pour 2022

27.60 Le cycle des programmes d'action humanitaire comprend plusieurs étapes, de l'évaluation coordonnée des besoins jusqu'à l'intervention en passant par l'analyse et la planification ; le suivi de la situation est assuré par les acteurs humanitaires et un dialogue continu est instauré avec les gouvernements des pays d'accueil et les autres parties prenantes. Les outils utilisés au niveau des pays pour faciliter cette coordination et ce dialogue stratégiques à l'appui des États Membres sont l'aperçu des besoins humanitaires, un document qui présente une analyse conjointe des besoins humanitaires, et le plan de réponse humanitaire, qui fixe les décisions sur les objectifs, les priorités et les besoins de financement, l'objectif étant que l'intervention face à chaque crise soit efficace et fondée sur des principes, qu'elle réponde à des besoins et qu'elle soit axée sur l'être humain. On a continué d'aider les acteurs humanitaires à évaluer et à analyser les besoins tout au long du cycle des programmes d'action humanitaire, conformément au mandat du sous-programme.

*Enseignements tirés et changements prévus*

27.61 L'enseignement tiré est le suivant : une intervention humanitaire plus ciblée et plus efficace exige des acteurs humanitaires qu'ils aillent au-delà d'une analyse sectorielle des besoins, qu'ils adoptent une démarche plus holistique et plus axée sur l'être humain et qu'ils déterminent quelles sont les populations les plus vulnérables, quels sont leurs besoins et à quel point ces besoins sont urgents. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du programme, on continuera de développer un cadre (le Cadre commun d'analyse intersectorielle) qui permettra de mieux appréhender les interconnexions entre les différents secteurs et les effets conjugués qui en découlent. En 2021, un institut de recherche universitaire mènera un examen indépendant afin de valider la méthodologie du Cadre et de formuler des recommandations pour en renforcer l'approche. Le Cadre représente une occasion décisive de faire en sorte que les acteurs locaux contribuent à façonner une vue d'ensemble de l'acuité des besoins, des liens entre ces besoins et de la manière dont la communauté humanitaire doit hiérarchiser et cibler son intervention. Au cours de la période 2021-2022, on approfondira et on étendra cette dimension du Cadre, notamment en suivant le degré de collaboration avec les acteurs locaux.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

27.62 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que davantage de plans de réponse humanitaire tiendront compte des priorités établies à partir de l'analyse intersectorielle des besoins. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.9).

**Tableau 27.9  
Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les partenaires humanitaires participent à l'élaboration d'un cadre commun d'analyse intersectorielle	Les éléments conceptuels d'un cadre commun d'analyse intersectorielle sont définis provisoirement	Le cadre est adopté par le Comité permanent interorganisations	Le nouveau cadre est appliqué pour certains aperçus des besoins humanitaires et pour certains plans de réponse humanitaire	Davantage de plans de réponse humanitaire tiennent compte des priorités établies à partir d'une analyse intersectorielle des besoins

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

27.63 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

<a href="#">63/147</a>	Nouvel ordre humanitaire international	<a href="#">74/114</a>	Conséquences durables de la catastrophe de Tchernobyl
<a href="#">68/129</a>	Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles	<a href="#">75/90</a> <a href="#">75/126</a> <a href="#">75/164</a>	La situation en Afghanistan Assistance au peuple palestinien Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique

*Déclaration de la présidence du Conseil de sécurité*

[S/PRST/2015/23](#)

## Produits

27.64 On trouvera dans le tableau 27.10 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 27.10

### Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapport à l'Assemblée générale sur le Fonds central pour les interventions d'urgence	1	1	1	1
2. Manifestations de haut niveau consacrées aux annonces de contributions pour l'apport d'une aide internationale aux pays en situation d'urgence humanitaire	3	3	3	3
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
3. Réunions de haut niveau et manifestations organisées en marge des séances de l'Assemblée générale, consacrées à l'apport d'une aide internationale aux pays en situation d'urgence humanitaire	2	2	2	2
<b>B. Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	2	2	2	2
4. Ateliers de formation au droit humanitaire et à des questions nouvelles, à l'intention des coordonnateurs et coordonnatrices résidents et des coordonnateurs et coordonnatrices de l'action humanitaire	2	2	2	2
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Missions d'aide humanitaire</b> : missions d'élaboration de stratégies visant à examiner les besoins humanitaires et à concevoir des stratégies d'intervention adaptées.				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : exposés au Conseil de sécurité sur des situations d'urgence complexes ; réunions avec des donateurs, réunions d'information et consultations informelles avec plus de 50 États Membres concernant certaines situations d'urgence et le financement de l'aide humanitaire ; appels globaux interinstitutions en faveur de 27 pays et régions en situation d'urgence humanitaire ; réunions avec des organisations humanitaires dans plus de 30 pays au sujet des opérations, des plans d'action et des modalités de coordination ; réunions avec les États Membres, les organisations régionales et les intervenants du secteur privé au sujet d'interventions humanitaires conjointes.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : accès aux mécanismes de surveillance visant à appuyer l'action des partenaires opérationnels.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : réunions et manifestations spéciales consacrées à des situations d'urgence complexes ; réunions d'information trimestrielles organisées à l'intention des donateurs sur le financement de l'aide humanitaire ; rapport annuel du Fonds central pour les interventions d'urgence ; rapport annuel de synthèse sur les fonds de financement commun ; Aperçu de la situation humanitaire mondiale.				
<b>E. Activités d'appui</b>				
<b>Administration</b> : traitement des subventions accordées par le Fonds central pour les interventions d'urgence en cas de crises nouvelles ou prolongées et des subventions versées par les fonds de financement commun.				

### Sous-programme 3

## Réduction des risques de catastrophe naturelle

### Objectif

- 27.65 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de réduire sensiblement les risques de catastrophe et les pertes en vies humaines ainsi que les atteintes à la santé, aux moyens de subsistance et aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux que ces catastrophes entraînent pour les personnes, les entreprises, les collectivités et les pays.

### Stratégie

- 27.66 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme guidera les pays et les autres parties prenantes dans l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Le recentrage du cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes permettra de définir les priorités et les opérations. Dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à accélérer l'application des mesures de réduction des risques de catastrophe en produisant et en diffusant des supports de connaissances et des pratiques exemplaires, en apportant une assistance technique aux niveaux régional, national et local et en organisant des campagnes de sensibilisation et des activités de renforcement des capacités. On mobilisera les États Membres et les parties prenantes par la sensibilisation et le partage de connaissances afin de placer la réduction des risques de catastrophe au cœur du développement durable. On travaillera avec des professionnels du secteur, des experts et des innovateurs et innovatrices du monde entier afin de produire des connaissances et des analyses sur les risques, leur évolution, les progrès accomplis dans leur réduction et les difficultés rencontrées dans ce domaine, notamment une édition spéciale du rapport intitulé « Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial », l'objectif étant d'élaborer des méthodes novatrices et d'adopter de nouvelles solutions et pratiques de travail en ce qui concerne l'évaluation et la modélisation des risques. La mise en œuvre du Cadre mondial d'évaluation des risques aidera les États Membres et les parties prenantes à prendre systématiquement en compte la réduction des risques de catastrophe dans les processus de planification aux niveaux national et local.
- 27.67 Dans le cadre du sous-programme, on fournira un appui personnalisé aux États Membres pour les aider à financer les mesures de réduction des risques de catastrophe et à harmoniser les politiques et mesures relatives aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe, y compris au moyen de la diffusion de directives sur les moyens de tenir compte de la réduction des risques de catastrophe dans les initiatives menées dans les domaines des changements climatiques et du développement durable aux niveaux régional, national et local. On préparera l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai qui aura lieu en 2023, dans le cadre duquel on dressera le bilan des progrès accomplis et on déterminera les domaines d'action prioritaires devant permettre d'accélérer l'application du Cadre. On coopérera avec tous les partenaires afin d'accroître les synergies, la coordination et la cohérence entre le Cadre de Sendai et d'autres cadres mondiaux adoptés par les États Membres aux fins de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. On plaidera en faveur de la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans les contextes humanitaires et on donnera des conseils pour renforcer la coopération entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement. On continuera d'évaluer les progrès accomplis dans l'application du Cadre de Sendai en menant une enquête et un bilan approfondis, notamment par l'intermédiaire de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe. On continuera également d'apporter aux États Membres un appui technique leur permettant de faire rapport sur les objectifs mondiaux définis dans le Cadre de Sendai et sur les 11 indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 11 et 13 à l'aide du système de suivi du Cadre. On encouragera l'inclusion dans tous les domaines d'activité du sous-programme en collaborant avec diverses parties prenantes et en facilitant leur participation aux activités pertinentes à tous les niveaux, au moyen de la promotion de l'accessibilité et de la parité des genres et de l'utilisation des plateformes en ligne pour diffuser plus largement les supports de connaissances.

- 27.68 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Amélioration de la gestion des risques actuels et futurs grâce à une meilleure compréhension, par les décideurs, de la réduction des risques de catastrophe ;
  - b) Mobilisation accrue en faveur de l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et renforcement de l'obligation de rendre des comptes à cet égard ;
  - c) Efficacité accrue des processus de planification et de prise de décisions en matière de réduction des risques de catastrophe aux niveaux régional, national et local, qui sont conformes au Programme 2030 ;
  - d) Lancement d'opérations de réduction des risques de catastrophe multisectorielles et inclusives qui répondent aux besoins des plus vulnérables et contribuent ainsi à faire en sorte de ne laisser personne de côté.

### **Exécution du programme en 2020**

- 27.69 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **Les villes sont mieux préparées à réduire les risques et à devenir plus résilientes**

- 27.70 Étant donné que 68 % de la population mondiale devrait vivre dans des centres urbains d'ici à 2050<sup>5</sup>, les villes occupent une place de premier plan pour ce qui est de renforcer la résilience de l'humanité. De ce point de vue, les maires et les autorités locales sont à la fois des cibles et des acteurs clés du renforcement de la résilience urbaine. Les autorités locales ont tout à gagner de la réduction des risques urbains, mais elles ont aussi un rôle central à jouer pour ce qui est d'intégrer efficacement la résilience aux catastrophes dans les processus de planification du développement urbain et dans le fonctionnement quotidien des villes. Elles sont aussi le niveau institutionnel le plus proche de la population. Dans ce contexte, le sous-programme vise à renforcer la réduction des risques et la résilience des villes de toutes les régions en augmentant les investissements dans des projets pour lesquels les risques ont déjà été évalués, ainsi qu'en faisant mieux connaître les risques.
- 27.71 Les activités menées par le sous-programme ont d'abord permis de mieux faire comprendre la résilience urbaine et de renforcer l'engagement en faveur de celle-ci dans le cadre de la campagne « Pour des villes résilientes » menée conjointement avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Dans le cadre du sous-programme, on a aidé les responsables des municipalités à mieux comprendre, au niveau multisectoriel, les possibilités et la portée de la résilience aux catastrophes en leur proposant des auto-évaluations préliminaires leur permettant de déterminer les étapes initiales à suivre et les objectifs à poursuivre. On a également aidé les villes à investir des ressources supplémentaires afin de faire participer la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé à une évaluation plus globale et à un plan d'action commun en vue de la résilience aux catastrophes. En outre, on a mobilisé des partenaires clés pour lancer avec succès l'initiative « Pour des villes résilientes 2030 », qui prend la suite de la campagne « Pour des villes résilientes », achevée en 2020.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

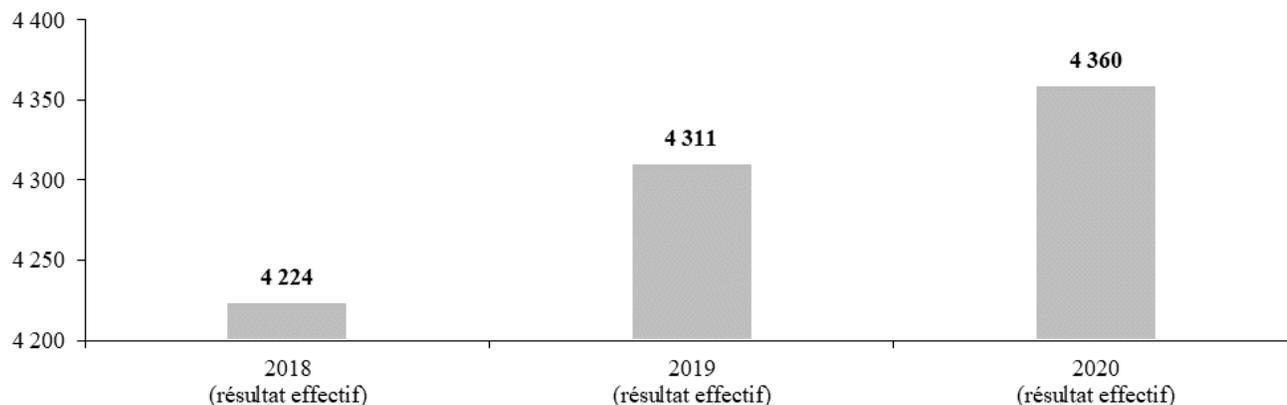
- 27.72 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que 4 360 villes se sont engagées à réduire les risques de catastrophe et ont reconnu la nécessité d'appliquer le Cadre de Sendai (voir la figure 27.II). Cet engagement s'est traduit par l'adhésion des villes à la campagne « Pour des villes résilientes ». Dans le cadre de la procédure d'adhésion à cette campagne, les villes ont approuvé la liste des 10 éléments essentiels pour parvenir à des villes résilientes.

---

<sup>5</sup> *World Urbanization Prospects 2018: The 2018 Revision* (publication des Nations Unies, 2019).

Figure 27.II

**Mesure des résultats : nombre de villes qui se sont engagées à réduire les risques de catastrophe et qui ont reconnu la nécessité d'appliquer le Cadre de Sendai (résultat cumulé)**



### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 27.73 En 2020, en raison de la pandémie, et en étroite coordination avec les pays hôtes, on a dû reporter plusieurs manifestations nécessitant des réunions en présentiel, telles que la réunion de la Plateforme régionale pour la prévention des catastrophes dans les Amériques et la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe. Ces deux manifestations sont prévues en 2021, tout comme les réunions des instances régionales équivalentes pour l'Afrique, les États arabes, l'Europe et l'Asie centrale. De façon générale, dans le cadre du sous-programme, il a fallu adapter les mécanismes d'action dans tous les domaines pour assurer un maximum d'efficacité. En se dotant des capacités techniques et humaines nécessaires et en adaptant rapidement le format et le contenu des sessions, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a pu mener à bien la plupart des manifestations prévues par l'intermédiaire de réunions virtuelles. Le recours aux technologies de l'information et des communications pour mener des activités à distance a permis d'accroître le nombre de séances de formation et d'ateliers de renforcement des capacités organisés aux niveaux régional, national et local. Les statistiques montrent que la participation aux manifestations virtuelles organisées entre mars et octobre 2020 a été très élevée et que celles-ci ont rassemblé un large éventail de parties prenantes issues de plus de 190 pays. À elle seule, cette méthode de travail n'est pas viable à long terme, car elle ne crée pas les conditions propices à des échanges riches et à l'établissement de partenariats. L'accès limité à Internet dans certaines régions a constitué un obstacle supplémentaire à la mise en œuvre du sous-programme par des voies exclusivement numériques. Le recours aux outils numériques a toutefois permis de garantir l'exécution de la plupart des produits prévus malgré les contraintes imposées par la pandémie.
- 27.74 Dans le même temps, une attention particulière a été accordée au renforcement des mesures de prévention prises par les États Membres, les partenaires et les communautés concernant les risques biologiques et la pandémie de COVID-19 au moyen de l'adoption d'une approche systémique de la gestion des risques. Dans le souci d'appuyer l'adoption d'une approche tenant compte de risques multiples, le sous-programme a encouragé l'analyse et le partage des données, des connaissances et des enseignements à retenir en lien avec la pandémie de COVID-19 afin d'améliorer l'efficacité des politiques et des pratiques relatives à la réduction des risques de catastrophe, y compris au moyen de documents d'orientation, d'initiatives supplémentaires de renforcement des capacités en ligne et de webinaires. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a publié en octobre 2020 un rapport d'activité sur la stratégie de mobilisation contre la COVID-19 intitulé « COVID-19 engagement strategy: interim report ». Partagé et soumis à discussion avec les parties prenantes dans le cadre d'une campagne de communication coordonnée, ce rapport fait le point sur les enseignements tirés, les progrès réalisés et les recommandations.

## Résultats escomptés pour 2022

- 27.75 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : faire preuve de cohérence et d'ouverture et s'appuyer sur les partenariats pour l'élaboration des stratégies de réduction des risques de catastrophe<sup>6</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

- 27.76 Dans le cadre du sous-programme, on a aidé les États Membres à élaborer et à mettre à jour leurs stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe afin d'éviter que de nouveaux risques apparaissent et de réduire les risques existants. On a dû adapter les activités prévues afin d'aider les pays à faire face à l'épidémie de COVID-19. Au lieu de proposer des activités pratiques de renforcement des capacités, on a mis en place une assistance technique au niveau national, ainsi que des webinaires et des formations virtuelles, pour s'assurer que les partenaires nationaux disposaient de capacités accrues pour tenir compte des risques dans leurs plans. On a également fourni aux pays des analyses des risques et des données. En outre, des initiatives ont été menées aux niveaux mondial, régional, national et local en vue de renforcer les capacités des autorités nationales en matière de collecte, d'analyse et de communication de données sur les pertes dues aux catastrophes. Des informations ont notamment été communiquées par les États Membres à l'aide du mécanisme officiel mis à leur disposition, à savoir le système de suivi en ligne du Cadre de Sendai.
- 27.77 Le travail susmentionné a contribué à ce que 101 États Membres et États observateurs indiquent être dotés de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformes au Cadre de Sendai en utilisant le système de suivi du Cadre de Sendai, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir faire en sorte que 120 pays se soient dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe ou aient amélioré les stratégies existantes. La méthode statistique actuelle exige des gouvernements qu'ils signalent officiellement l'existence d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe en utilisant le système de suivi du Cadre de Sendai. Elle se concentre sur les données officiellement communiquées par l'intermédiaire de l'instrument intergouvernemental consacré, ce qui garantit la cohérence des données, et ne tient donc pas compte des stratégies nationales qui ont été effectivement mises en place mais qui n'ont pas été officiellement signalées.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

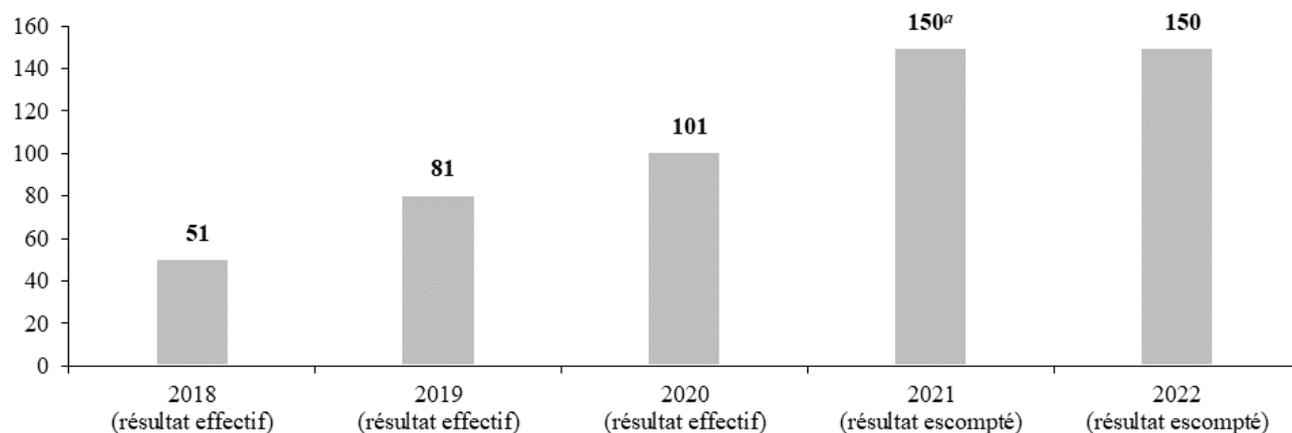
- 27.78 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme pour y inclure un soutien technique reposant sur des analyses des risques fondées sur l'observation des faits et on renforcera les capacités des États Membres dans les domaines critiques. On veillera également à ce que les pays qui ont mis au point des stratégies signalent leur existence en suivant la procédure établie, c'est-à-dire par l'intermédiaire du système de suivi du Cadre de Sendai. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour, qui illustre le changement de méthodologie appliquée pour communiquer officiellement l'existence de stratégies, à savoir le passage au système de suivi du Cadre de Sendai (voir la figure 27.III).

---

<sup>6</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 27)].

Figure 27.III

**Mesure des résultats : nombre de pays qui se sont dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe ou ont amélioré les stratégies existantes (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : accélérer la réalisation de l'objectif e) du Cadre de Sendai en accroissant le nombre et la qualité des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe<sup>7</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

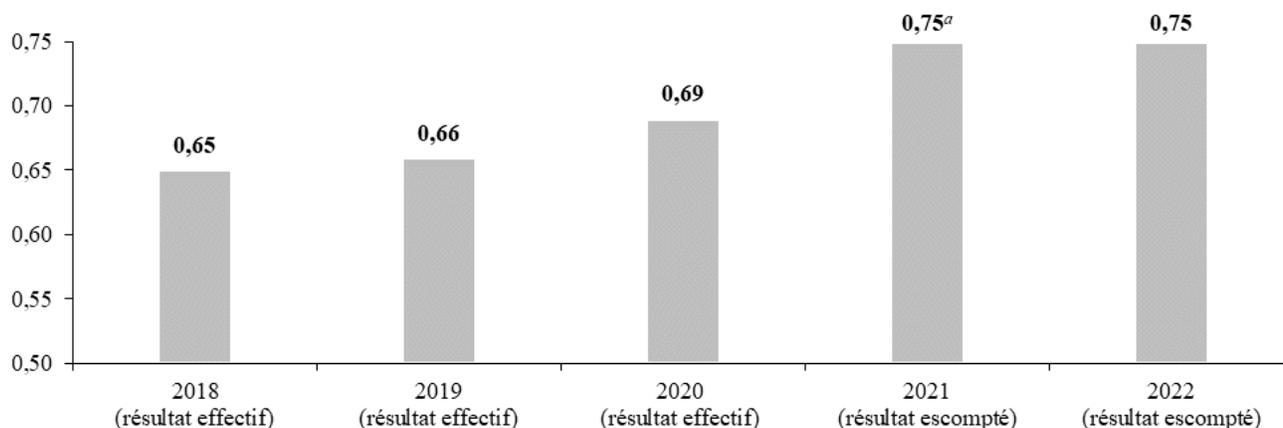
- 27.79 Le sous-programme aide les pays à élaborer et à mettre à jour leurs stratégies de réduction des risques de catastrophe afin de les rendre plus conformes aux principes du Cadre de Sendai et d'en améliorer la qualité et l'efficacité. L'assistance technique et la formation qui sont offertes aux pays les aident à élaborer des cadres de suivi des stratégies de réduction des risques de catastrophe en facilitant la collecte de données sur ces risques et la mise en place et l'actualisation de bases de données sur les pertes dues aux catastrophes. En outre, le sous-programme s'est spécifiquement concentré sur l'intégration des risques biologiques et des questions de santé dans les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe afin d'aider les gouvernements à modifier leurs politiques à la lumière de la pandémie de COVID-19.
- 27.80 Le travail susmentionné a contribué à faire passer à 0,69 l'indice moyen permettant de mesurer la conformité des stratégies nationales avec le Cadre de Sendai, ce qui a presque permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 0,70, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2021. L'enregistrement de nouvelles stratégies nationales présentant un indice de conformité plus faible a contribué à la réduction du score moyen.

**Projet de plan-programme pour 2022**

- 27.81 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on fournira une assistance technique supplémentaire concernant l'élaboration de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, afin d'améliorer la conformité de ces stratégies avec le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.IV).

<sup>7</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect. 27) et A/75/6 (Sect. 27)/Corr.1).

Figure 27.IV

**Mesure des résultats : score moyen concernant la conformité des stratégies nationales avec le Cadre de Sendai**

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : renforcer la résilience au niveau local grâce à un partenariat mondial**

27.82 La campagne initiale « Pour des villes résilientes » s'est achevée à la fin de l'année 2020. Les partenaires de cette campagne et les villes qui y ont participé ont demandé qu'un programme de suivi allant au-delà des activités de promotion et d'information soit mis en œuvre afin d'aider les villes à évaluer leur niveau de résilience, à accélérer la mise au point de stratégies locales de réduction des risques de catastrophe en associant réduction des risques de catastrophe, adaptation aux changements climatiques et développement durable, ainsi qu'à mettre en œuvre les stratégies ainsi mises au point conformément à la stratégie nationale et avec le soutien des partenaires locaux, régionaux et mondiaux. Les consultations menées par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ont permis de constater que les villes souhaitaient obtenir des orientations sur le renforcement des capacités dans divers domaines techniques tels que la sensibilisation, la planification stratégique et la mise en œuvre effective de plans de développement urbain tenant compte des risques.

*Enseignements tirés et changements prévus*

27.83 Selon une évaluation externe de la campagne initiale « Pour des villes résilientes » menée en 2020<sup>8</sup>, l'encadrement politique, administratif et technique favorise les actions et les partenariats, qu'ils relèvent ou non de l'autorité de la ville. L'enseignement tiré est le suivant : mobiliser un appui aussi vaste nécessite d'investir dans le temps et dans l'espace, non seulement pour impliquer les autorités municipales mais aussi pour favoriser la participation des régulateurs, des associations, de la société civile, du milieu universitaire et du secteur privé. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on répondra à la nécessité croissante d'adopter une approche systémique et commune de la réduction des risques au niveau local. Ainsi, en partenariat avec ONU-Habitat, on renforcera la coordination et la collaboration avec les partenaires aux niveaux mondial et régional. Cela permettra d'améliorer la communication et l'information afin d'aider les villes à mettre au point des plans d'action pour renforcer la résilience et promouvoir la collaboration avec les partenaires, ainsi que de renforcer les liens horizontaux, verticaux et interurbains pour renforcer la résilience locale. Le sous-programme tirera parti d'une alliance entre les partenaires de tous les secteurs, y compris les entités du secteur privé, pour aider les villes et les autorités locales à élaborer et à

<sup>8</sup> John Ievers, « End of action evaluation: Making Cities Sustainable and Resilient: Implementing the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030 at the Local Level », mai 2020.

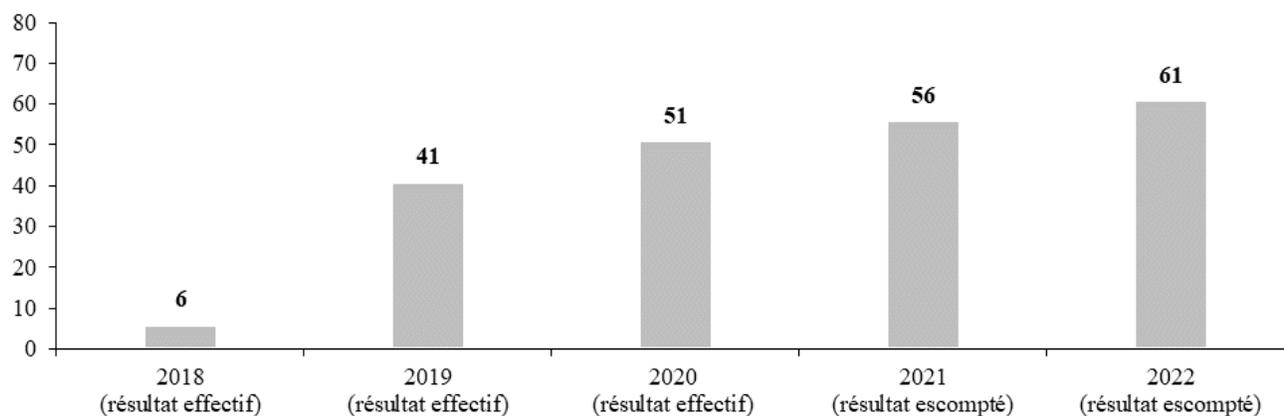
exécuter des plans tenant compte des risques et visant à parvenir à un développement plus durable et plus résilient.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

27.84 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que 61 villes se seront dotées de plans locaux de réduction des risques de catastrophe (voir la figure 27.V).

Figure 27.V

**Mesure des résultats : nombre de villes qui se sont dotées de plans locaux de réduction des risques de catastrophe (résultat cumulé)**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

27.85 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

<p>54/219</p> <p>56/195 ; 64/200</p> <p>69/283</p> <p>70/203</p> <p>72/218 ; 73/231 ; 74/218 ; 75/216</p> <p>73/230</p>	<p>Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles : arrangements consécutifs</p> <p>Stratégie internationale de prévention des catastrophes</p> <p>Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)</p> <p>Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis</p> <p>Réduction des risques de catastrophe</p> <p>Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño</p>	<p>74/3</p> <p>74/4</p> <p>74/15</p> <p>75/227</p>	<p>Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement</p> <p>Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale</p> <p>Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024</p> <p>Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés</p>
---	---	--	---

Résolution du Conseil économique et social et conclusion arrêtée sur le plan intergouvernemental

2018/14	Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe	E/FFDF/2020/3	Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
---------	---	---------------	--

**Produits**

27.86 On trouvera dans le tableau 27.11 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 27.11

**Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
1. Rapport à l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	1	1	1	1
2. Fourniture d'un appui technique et fonctionnel dans le cadre de la négociation des résolutions de l'Assemblée générale (Deuxième Commission) sur la réduction des risques de catastrophe (annuelle) et sur la stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño (biennale)	2	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
3. Séance plénière de l'Assemblée générale (Deuxième Commission), point de l'ordre du jour portant sur le développement durable	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>30</b>
4. Projets nationaux, régionaux et interrégionaux relatifs à la mise en œuvre du Cadre de Sendai	29	30	29	30
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>323</b>	<b>332</b>	<b>323</b>	<b>330</b>
5. Séances de formation et ateliers visant à renforcer les capacités aux fins de la planification de la réduction des risques de catastrophe aux niveaux régional, national et local, ainsi que de la mise en œuvre et du suivi du Cadre de Sendai	323	332	323	330
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
6. Rapport intitulé « Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial » et éditions spéciales de ce rapport	1	–	1	1
7. Rapport annuel du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	1	1	1	1
8. Programme de travail biennal et cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	–	–	2	–
9. Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience intitulé	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
« Towards a Risk-informed and Integrated Approach to Sustainable Development » (rapport d'activité)				
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>15</b>
10. Pratiques exemplaires, normes, directives et autres outils visant à promouvoir l'apprentissage et la mise en commun des connaissances aux fins du suivi et de la mise en œuvre du Cadre Sendai	6	10	10	10
11. Orientations générales sur l'application des connaissances relatives aux risques	–	4	1	4
12. Documents finaux des plateformes régionales et mondiales	5	–	3	1

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture de conseils et d'un appui concernant la formulation et l'amélioration de 50 stratégies et plans régionaux, nationaux et locaux de réduction des risques de catastrophe, ainsi que de conseils sur 5 systèmes et mécanismes d'alerte rapide ; appui au renforcement des capacités en matière de gouvernance des risques de 14 organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales ; facilitation de l'exécution du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience intitulé « Towards a Risk-informed and Integrated Approach to Sustainable Development » ; appui au secteur privé pour mener des analyses des risques afin de tenir compte des risques dans la prise de décisions et de réduire les risques au moyen de l'établissement d'un partenariat avec le Forum pour le développement de l'assurance et de la participation au Partenariat mondial InsuResilience ; promotion de la cohérence des politiques de réduction des risques de catastrophe dans tous les secteurs, notamment au moyen de la participation aux activités de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, au forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable et au débat du Conseil économique et social consacré à l'intégration, ainsi qu'à d'autres activités intergouvernementales visant à faire progresser la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

**Bases de données et autres supports numériques** : tenue à jour et amélioration du système de suivi du Cadre de Sendai à des fins de suivi et d'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Cadre de Sendai ; aide à la création et à la tenue de bases de données sur les pertes dues aux catastrophes dans 120 pays et territoires.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : organisation de réunions mondiales et régionales de haut niveau consacrées à la réduction des risques de catastrophe ; manifestations à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis ; Campagne Sendai Sept – 7 objectifs, 7 années et manifestations à l'occasion de la Journée internationale de la prévention des catastrophes ; bulletins d'information, communiqués de presse et notes verbales sur le suivi du Cadre de Sendai publiés ou diffusés.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : campagne menée par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de missions de sensibilisation de haut niveau et au moyen de communiqués de presse, d'articles d'opinion, de publications sur le Web, de messages diffusés dans les médias sociaux, de vidéos et d'une couverture médiatique.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : maintenance et amélioration de PreventionWeb, plateforme de connaissances en ligne sur la réduction des risques de catastrophe ; maintenance et amélioration de la plateforme en ligne consacrée aux engagements volontaires au titre du Cadre de Sendai, qui compte plus de 75 engagements volontaires.

**Sous-programme 4  
Services d'appui d'urgence**

**Objectif**

- 27.87 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'apporter rapidement une aide humanitaire internationale aux victimes de situations d'urgence ou de catastrophes naturelles.

## Stratégie

- 27.88 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on apportera un soutien efficace et coordonné aux pays touchés par un conflit ou une catastrophe, afin de renforcer leurs capacités opérationnelles en matière d'intervention. Conformément au mandat fixé, on continuera de coordonner l'action humanitaire et d'aider les acteurs à planifier, à préparer et à mener à bien leurs interventions et à en assurer le suivi tout au long du cycle des programmes d'action humanitaire. Par la gestion de divers services d'intervention technique (notamment les équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, le réseau du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, le mécanisme d'intervention en cas d'urgence environnementale du Groupe conjoint de l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les services de coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies), on s'attachera à renforcer et à développer les capacités des mécanismes d'intervention d'urgence des États Membres. On promouvra la participation des pays en développement et des pays sujets à des catastrophes à différents réseaux d'intervention d'urgence et on favorisera la collaboration avec divers partenaires opérationnels, y compris des partenaires du secteur privé. On travaillera aussi à normaliser et à améliorer les procédures opérationnelles suivies par les équipes internationales de recherche et de sauvetage en milieu urbain, par l'intermédiaire du réseau du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, à activer et à synchroniser les plateformes de coordination de l'intervention rapide telles que le centre virtuel de coordination des opérations sur le terrain et le Système d'alerte rapide en cas de catastrophe, ainsi qu'à diffuser en temps quasi réel des alertes concernant les catastrophes naturelles qui se produisent dans le monde et à fournir des outils utiles à la coordination des interventions. En outre, on dispensera des formations, des conseils et un appui technique aux intervenants internationaux afin de renforcer encore davantage leurs capacités de coordination, en veillant à faciliter la mise en place et le fonctionnement de groupes de coordination intersectoriels et de sous-groupes connexes et en mettant l'accent sur le rôle et les moyens d'action des intervenants locaux.
- 27.89 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- renforcer la capacité d'action des intervenants locaux, régionaux et internationaux ;
  - permettre de mobiliser et de déployer plus rapidement et plus rationnellement les services d'intervention d'urgence ;
  - gagner en efficacité et parvenir à une meilleure définition des priorités, élargissant ainsi la portée de l'action humanitaire de manière à apporter aide et protection à celles et ceux qui en ont le plus besoin.

## Exécution du programme en 2020

- 27.90 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Fourniture de services d'intervention d'urgence dans un délai de 48 h malgré la pandémie**

- 27.91 Le 4 août 2020, une gigantesque explosion s'est produite dans un entrepôt du port de Beyrouth. Le souffle a causé des dégâts considérables : on estime qu'au moins 200 personnes auraient été tuées, qu'environ 6 500 autres auraient été blessées et que quelque 300 000 personnes se seraient retrouvées sans abri. Dans le cadre du sous-programme, on a coordonné les mesures d'intervention humanitaire rapide prises par la communauté internationale grâce à toute une gamme de services d'intervention d'urgence très complets, mis en place pour épauler le Gouvernement libanais dans son action. Le 5 août, à la demande de la Coordinatrice de l'action humanitaire, des équipes et des intervenants spécialisés dans les secours d'urgence ont été contactés via la plateforme du centre virtuel de coordination des opérations sur le terrain. La première équipe de recherche et de sauvetage

en milieu urbain est arrivée au Liban le jour même, suivie par une équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe composée de 19 personnes, envoyée pour aider le Gouvernement. Des partenaires techniques possédant une expertise dans les domaines de la logistique, de l'environnement, de la sécurité, de la cartographie, de la facilitation douanière, de l'évaluation et de l'analyse ont été mobilisés et ont fourni des services d'appui sur place et à distance, avec le concours de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe. On a également collaboré étroitement avec la Connecting Business initiative et le Pacte mondial des Nations Unies pour que des acteurs du secteur privé puissent prendre part aux interventions de manière cohérente. Un conseiller ou une conseillère pour les questions de genre de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a aussi rejoint le centre des opérations et a travaillé en étroite collaboration avec les autres acteurs de l'intervention d'urgence. La Coordinatrice de l'action humanitaire et l'équipe de pays pour l'action humanitaire ont chargé le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de faciliter les échanges avec l'Armée libanaise et le Bureau a également favorisé la coordination entre la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et les intervenants humanitaires sur le terrain.

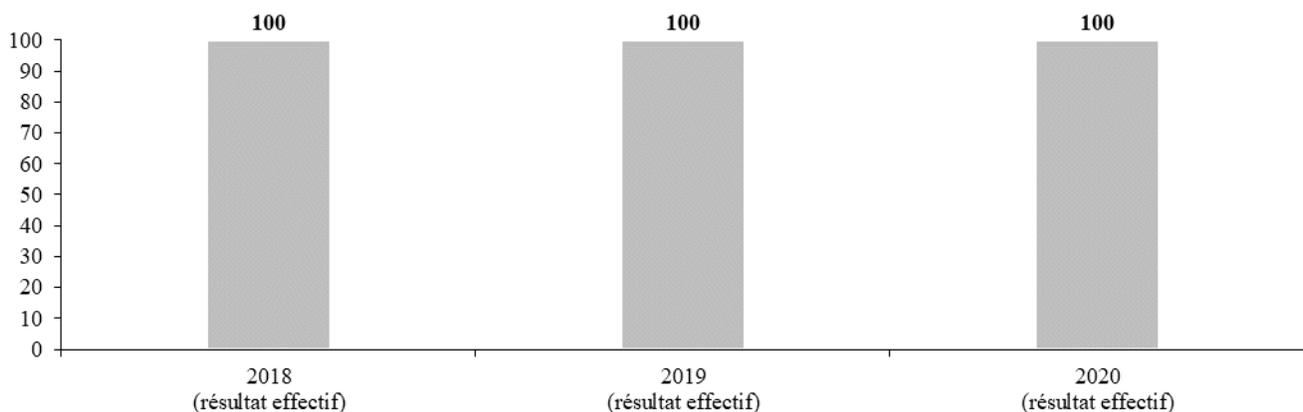
- 27.92 À Beyrouth, la mise en place de l'aide humanitaire s'est faite dans un environnement opérationnel difficile, étant donné la présence de produits chimiques dangereux répandus dans le sillage de l'explosion, les problèmes de sûreté et de sécurité ainsi que les restrictions en matière de voyage et les périodes de quarantaine imposées par les gouvernements en raison de la pandémie. Dans le cadre du sous-programme, on est néanmoins parvenu à constituer, dans les 48 heures qui ont suivi l'explosion, une structure de coordination de l'action humanitaire destinée à aider les autorités libanaises à mener leurs opérations de secours. Cette structure comprenait une cellule interinstitutionnelle chargée des opérations d'urgence, qui s'est occupée de diverses questions ayant trait à la coordination dans des domaines tels que la coordination civilo-militaire, l'environnement, la recherche et le sauvetage ou encore les opérations d'évaluation et d'analyse. Elle a opéré en parallèle d'un dispositif de coordination plus vaste qui avait été créé dans le cadre de deux plans déjà établis, le Plan de gestion de la crise au Liban et celui intitulé « COVID-19 : Appel d'urgence en faveur du Liban ».

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 27.93 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que dans 100 % des cas où une demande d'aide internationale a été formulée, des équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe ont été mobilisées et envoyées dans le pays touché dans un délai de 48 heures suivant la réception de la demande (voir la figure 27.VI).

Figure 27.VI

**Mesure des résultats : pourcentage de demandes d'aide internationale pour lesquelles les équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe ont été mobilisées et envoyées dans le pays touché dans les 48 heures suivant la réception de la demande**



## Résultats escomptés pour 2022

- 27.94 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : des interventions plus rapides et mieux coordonnées<sup>9</sup>

#### Exécution du programme en 2020

- 27.95 Pour être prêt à intervenir rapidement aussi bien dans une situation d'urgence ponctuelle qu'en cas de catastrophe à évolution lente, le sous-programme dispose de plusieurs mécanismes d'intervention d'urgence qui lui permettent de répondre à divers besoins liés à l'action humanitaire. L'un d'eux est le réseau du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, dont l'objectif premier est de faciliter la coordination entre les différentes équipes internationales de recherche et de sauvetage en milieu urbain qui se rendent disponibles pour intervenir dans les pays qui subissent les conséquences désastreuses d'effondrements structurels causés la plupart du temps par des tremblements de terre.
- 27.96 Dans le cadre du sous-programme, qui assure le secrétariat du réseau du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, on s'emploie à renforcer les capacités des États Membres en matière d'opérations internationales de recherche et de sauvetage par l'intermédiaire de programmes gérés par le Groupe consultatif : le programme de formation des premiers intervenants, le processus d'accréditation des pays et les systèmes de classification externe des équipes internationales de recherche et de sauvetage en milieu urbain. Les normes qui sont internationalement reconnues en la matière promeuvent la coopération entre les différents réseaux nationaux de gestion des catastrophes et fixent des orientations utiles aux pays pour ce qui est de la préparation aux catastrophes et des capacités d'intervention. Elles se fondent sur les directives et les méthodes du Groupe consultatif, qui sont avalisées par les États Membres. Le sous-programme évalue les équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain et leur délivre une certification si elles satisfont à ces normes, attestant ainsi que leur travail est de qualité et qu'elles participent au renforcement effectif des capacités d'intervention des pays. Pendant la majorité de l'année 2020, les équipes du Groupe consultatif étaient en première ligne de la lutte contre la COVID-19 et elles ont continué d'appuyer l'action menée par les États Membres pour faire face à la pandémie en mobilisant leurs propres équipes médicales afin de venir en renfort des systèmes de santé nationaux. En outre, les membres du réseau du Groupe consultatif ont participé activement à des ateliers techniques et à des réunions tenus en ligne, l'objectif étant de mettre en commun les bonnes pratiques opérationnelles à appliquer dans le contexte de la pandémie. Immédiatement après l'explosion qui a eu lieu au port de Beyrouth le 4 août 2020, plus d'une dizaine d'équipes du Groupe consultatif sont intervenues pour contribuer aux opérations de sauvetage et d'évaluation des dégâts subis par les bâtiments que menait le Gouvernement. Des sauveteurs irakiens ont bénéficié d'une formation virtuelle sur les normes minimales devant être respectées pour garantir un bon état de préparation et la qualité des interventions. Les présidents des groupes régionaux du Groupe consultatif et un groupe de travail technique du réseau du Groupe ont organisé plusieurs ateliers techniques et activités de formation : ils ont notamment lancé la version 2020 des directives du Groupe consultatif et élaboré des orientations techniques concernant les bonnes pratiques à appliquer lors des interventions de nature non médicale menées dans le contexte de la pandémie.
- 27.97 Le travail susmentionné a contribué à ce que 56 gouvernements nationaux et équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain adoptent les méthodes mises au point par le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage pour la préparation et l'intervention aux niveaux national et international, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir l'adoption de ces méthodes par 70 gouvernements nationaux et

---

<sup>9</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 27\)](#)].

équipes. Cette cible n'a pas pu être atteinte en raison de difficultés d'ordre opérationnel occasionnées par la crise sanitaire, comme les restrictions appliquées en matière de voyages, de rassemblements et de tenue de réunions. Pour que le processus de certification puisse être mené à bien, il est nécessaire que l'équipe chargée de l'évaluation soit présente et conduise des entretiens en face à face : la procédure ne peut donc pas se dérouler de manière virtuelle. Le fait que moins d'équipes que prévu aient pu obtenir la certification en 2020 a une incidence sur les cibles fixées pour 2021 et 2022. La cible de 2022 a été revue à la baisse pour tenir compte des effets de la COVID-19.

### Projet de plan-programme pour 2022

27.98 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on aidera les gouvernements à améliorer leurs interventions de recherche et de sauvetage en milieu urbain en coordonnant des activités de formation et des exercices de simulation dans ce domaine. En raison de capacités limitées, il sera nécessaire d'ajuster la cible fixée pour 2022 en ce qui concerne le nombre d'équipes de recherche et de sauvetage supplémentaires qui obtiendront la certification. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.12).

Tableau 27.12

#### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
L'amélioration de l'interopérabilité des méthodes des équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain est définie comme l'une des priorités des formations dispensées par le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage	Les méthodes et produits de formation destinés aux équipes de recherche et de sauvetage sont harmonisés et actualisés afin de renforcer l'interopérabilité des mécanismes d'intervention	Les méthodes mises au point par le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage pour la préparation et l'intervention aux niveaux national et international sont adoptées par 56 gouvernements nationaux et équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain	Les méthodes mises au point par le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage pour la préparation et l'intervention aux niveaux national et international sont adoptées par 73 gouvernements nationaux et équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain	Les méthodes mises au point par le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage pour la préparation et l'intervention aux niveaux national et international sont adoptées par 60 gouvernements nationaux et équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : renforcement des capacités d'intervention rapide grâce à la normalisation et à l'amélioration des méthodes d'intervention<sup>10</sup>

#### Exécution du programme en 2020

27.99 Cela fait plus de 20 ans que, dans le cadre du sous-programme, on s'emploie à faciliter le déploiement rapide et efficace des équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, ainsi qu'à renforcer les capacités d'intervention rapide des pays grâce à l'organisation de séances de formation destinées aux intervenants et portant sur l'emploi de

<sup>10</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect. 27) et A/75/6 (Sect. 27)/Corr.1).

méthodes normalisées et harmonisées. En 2020, on s'est attaché à conserver la capacité d'intervention rapide du sous-programme dans le contexte de la pandémie, en recourant à différentes mesures axées sur la préparation et sur le renforcement des capacités. On a notamment élaboré des procédures et des outils opérationnels visant à rendre possible l'appui à distance, recensé les capacités des réseaux d'intervention, aidé les membres des équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe situés aux quatre coins du monde à échanger des informations et à dialoguer entre eux, et disposé en avance des équipements de protection individuelle à leur intention.

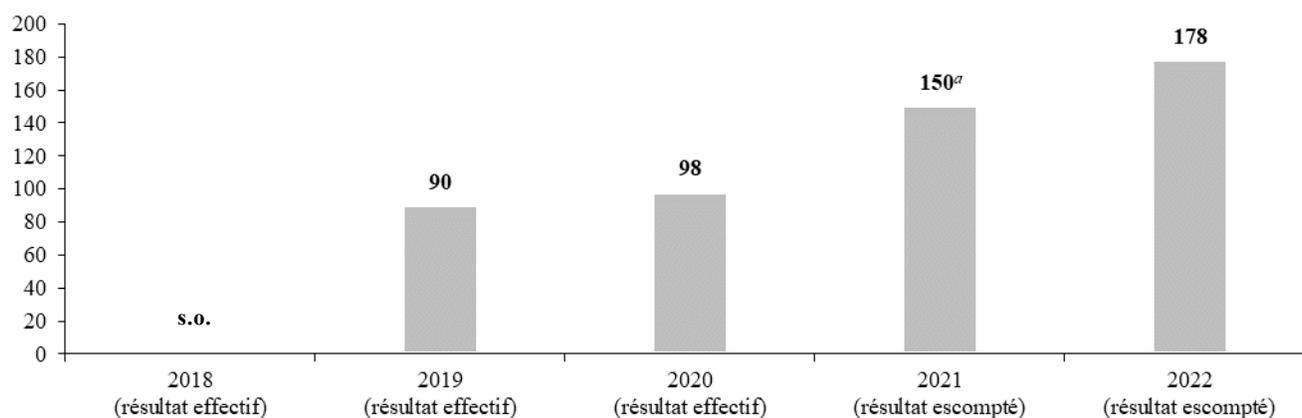
- 27.100 Des restrictions ayant été mises en place en vue d'endiguer la pandémie, on a élaboré, dans le cadre du sous-programme, une série de méthodes de formation virtuelle à l'intervention et on a proposé un premier cours pilote en ligne qui a eu lieu au mois de décembre 2020.
- 27.101 Le travail susmentionné a contribué à ce que 98 membres des équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe soient formés à l'application de stratégies locales et régionales de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la formation de 120 membres, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2021. Dans le cadre du sous-programme, il était prévu que 30 intervenants locaux, nationaux, régionaux et internationaux supplémentaires soient formés aux méthodes améliorées portées par le système des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe. La plupart des séances de formation en présentiel ont été annulées ou reportées en raison de la crise sanitaire, mais on a tenu un cours de formation en ligne et formé huit intervenants grâce à un cours virtuel pilote.

#### Projet de plan-programme pour 2022

- 27.102 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, en 2022, on formera 40 intervenants supplémentaires, aux niveaux local, national et international, en mettant l'accent sur les méthodes d'intervention localisée. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.VII).

Figure 27.VII

**Mesure des résultats : nombre de membres des équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe formés à l'application des stratégies locales et régionales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours (résultat cumulé)**



Abréviation : s.o. = sans objet.

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : des partenariats avec le secteur privé renforcés dans le cadre d'une action humanitaire collective****Projet de plan-programme pour 2022**

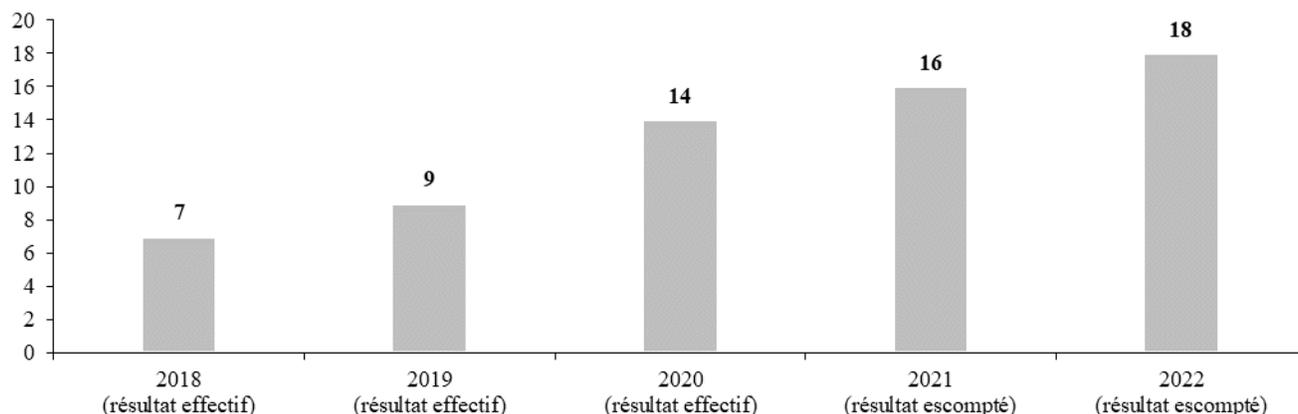
- 27.103 Au cours des dernières décennies, les acteurs de l'humanitaire ont établi de plus en plus de ponts avec le secteur privé, l'objectif étant de renforcer les capacités de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours. Les entreprises locales et les multinationales peuvent soutenir l'action humanitaire de plusieurs façons : grâce aux produits, services et solutions spécialisés qu'elles proposent, en faisant des contributions en nature et en espèces, en menant des campagnes de sensibilisation ou encore en faisant participer leurs employés, leurs clients et les membres de leurs réseaux, notamment au niveau local, à des activités de renforcement de la résilience. Compte tenu du rôle crucial que joue le secteur privé au niveau local, on s'est employé à nouer des rapports stratégiques avec celui-ci par l'intermédiaire de la Connecting Business initiative, une initiative conjointe du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Programme des Nations Unies pour le développement dont l'objectif est de faire intervenir le secteur privé à la croisée de l'aide humanitaire, de l'action en faveur du développement et des efforts de paix. Par exemple, lorsqu'en novembre 2020, en pleine lutte contre la pandémie, les Philippines ont été frappées par les typhons Goni et Vamco, le réseau philippin membre de l'initiative a collaboré avec le Gouvernement et les entités des Nations Unies en vue de mobiliser les secours nécessaires pour faire face à cette triple crise. Ce réseau, la Philippine Disaster Resilience Foundation, s'est associé à une équipe conjointe d'évaluation et d'analyse rapide des dommages et des besoins. Il a également assuré le suivi de la situation par l'intermédiaire de son centre d'opérations d'urgence, géré de façon privée et fonctionnant 24 heures sur 24, et il a ainsi pu transmettre des alertes à tous les autres intervenants.
- 27.104 En 2020, dans le cadre du sous-programme, on a aidé 14 réseaux locaux du secteur privé à faire face à la pandémie et à 21 autres situations d'urgence s'étant produites dans différents pays, telles que des tempêtes, des cyclones, des tremblements de terre, des incendies, des inondations, des éruptions volcaniques ou encore des situations de conflit et de déplacement de populations, notamment en Haïti, à Madagascar, aux Philippines, à Sri Lanka et à Vanuatu. On a secondé la Connecting Business initiative dans ses travaux visant à faciliter la création et le renforcement de réseaux du secteur privé axés sur la réduction des risques de catastrophe, la préparation aux situations d'urgence, les interventions et le relèvement, et on a mis en relation différents réseaux du secteur privé aux niveaux infranational, national et régional.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 27.105 Les enseignements tirés sont les suivants : on a constaté que les mécanismes d'intervention locaux étaient particulièrement vitaux dans des contextes tels que celui de la crise sanitaire, car il s'agit de situations dans lesquelles il n'est pas possible de recourir aux mécanismes traditionnels. De plus en plus, les réseaux membres de la Connecting Business initiative ont montré combien ils jouaient un rôle indispensable en tant que premiers intervenants et parties prenantes essentielles de l'action humanitaire et combien le travail qu'ils menaient en étroite collaboration avec les mécanismes d'intervention humanitaires et gouvernementaux et les populations locales était précieux. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on continuera de transformer la façon dont le secteur privé est mobilisé avant, pendant et après les situations d'urgence, l'objectif étant d'accroître de manière coordonnée l'envergure et l'efficacité des interventions. En 2022, on continuera d'inciter et d'aider les réseaux du secteur privé à prendre en compte les questions de genre dans l'élaboration de leurs programmes de gestion des catastrophes. On apportera un soutien spécialisé au renforcement de ces réseaux dans les zones touchées par des conflits et dans les pays dans lesquels un conflit risque d'éclater ou de reprendre et on favorisera la création de partenariats multipartites en vue de mieux combiner la mobilisation des populations locales et l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées.
- 27.106 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que 18 réseaux locaux du secteur privé soutenus par la Connecting Business initiative mèneront des

interventions en cas de crise, avec le concours de l'Organisation des Nations Unies et d'organismes publics (voir la figure 27.VIII).

Figure 27.VIII  
**Mesure des résultats : nombre de réseaux locaux du secteur privé soutenus par la Connecting Business initiative qui interviennent en cas de crise (résultat cumulé)**



Note : Résultat subordonné au nombre de crises qui auront effectivement lieu en 2021 et 2022.

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

27.107 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

<p>56/99</p> <p>60/13</p> <p>63/137</p> <p>65/307</p>	<p>Secours d'urgence en cas de catastrophe</p> <p>Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du tremblement de terre en Asie du Sud : Pakistan</p> <p>Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien</p> <p>Renforcement de l'efficacité et de la coordination de l'utilisation de moyens militaires et de protection civile en cas d'intervention face à une catastrophe naturelle</p>	<p>68/99</p> <p>69/280</p> <p>74/114</p>	<p>Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl</p> <p>Renforcement des secours d'urgence et de l'aide au relèvement et à la reconstruction du Népal comme suite au séisme dévastateur qui a frappé ce pays</p> <p>Conséquences durables de la catastrophe de Tchernobyl</p>
---	--	--	---

### Produits

27.108 On trouvera dans le tableau 27.13 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 27.13

**Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
1. Projet sur l'interopérabilité des outils et des procédures d'intervention	1	1	1	1
2. Projets sur le renforcement des capacités d'intervention	4	4	4	4
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>50</b>	<b>43</b>	<b>50</b>	<b>50</b>
3. Séances de formation, ateliers et exercices de simulation régionaux et internationaux portant sur divers services d'intervention et sur la coordination sur le terrain (par exemple, Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies, intervention en cas d'urgence environnementale, Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, cycle des programmes d'action humanitaire)	50	43	50	50
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : apport à 70 acteurs clés et États Membres de services consultatifs sur la coordination de l'intervention rapide, y compris la coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies et la prise en compte des considérations environnementales dans l'action humanitaire.				
<b>Missions d'aide humanitaire</b> : 5 à 10 missions annuelles d'appui en matière de coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies (sur demande) ; 3 à 10 missions annuelles de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe (si des catastrophes se produisent et à la demande des pays touchés ou des équipes de pays pour l'action humanitaire) ; fourniture d'une aide en matière de coordination des secours humanitaires d'urgence et d'un appui technique pour l'évaluation rapide et la planification préalable des interventions en cas d'urgence.				
<b>Bases de données et autres supports numériques</b> : élaboration ou mise à jour annuelle d'orientations, outils et manuels sur les services d'intervention en matière de coordination humanitaire, notamment révision des directives du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage ; mise à jour et maintenance des outils électroniques liés à l'intervention rapide et à la coordination humanitaire, mise à jour et gestion du fichier des coordonnateurs et coordonnatrices de l'action humanitaire.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : manifestation annuelle consacrée aux partenariats et à la sensibilisation et visant à faciliter la collaboration et l'interopérabilité entre 2 000 parties prenantes, y compris les intervenants humanitaires ; élaboration annuelle d'entre 3 et 5 normes, orientations ou outils sur les services d'intervention d'urgence.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : mise à jour et maintenance de sites Web consacrés à divers services techniques d'intervention humanitaire.				

## Sous-programme 5

### Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire

#### Objectif

- 27.109 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer une mobilisation efficace en faveur des principes humanitaires et du partage des connaissances dans le cadre de l'assistance apportée aux populations touchées par les catastrophes et les situations d'urgence.

## Stratégie

- 27.110 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on redoublera d'efforts pour sensibiliser le public au droit international humanitaire au moyen de communications ciblées, de messages clairs et accessibles, d'une mobilisation proactive des médias et de la diffusion de messages davantage axés sur le terrain. On continuera également d'élaborer des produits analytiques, tels que le rapport en ligne sur la situation humanitaire, et de les améliorer.
- 27.111 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en renforçant les analyses visant à recenser les acteurs humanitaires et à les informer des besoins nouveaux découlant de l'incidence directe et indirecte de la pandémie.
- 27.112 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- Respect accru du droit international humanitaire afin de renforcer la protection des personnes touchées et amélioration de l'accès libre et sans entrave à l'aide humanitaire ;
  - Augmentation du nombre de femmes et de filles ayant la possibilité de participer aux interventions humanitaires et d'en être bénéficiaires ;
  - Amélioration de la prise de décisions dans le domaine humanitaire sur la base d'informations plus exactes et reçues en temps utile sur les crises humanitaires, y compris une analyse intersectorielle de la situation humanitaire, de sa gravité et des besoins ;
  - Planification des interventions humanitaires fondée sur les modélisations élaborées pour appuyer la riposte à la COVID-19.

## Exécution du programme en 2020

- 27.113 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Plus grande sensibilisation aux besoins ainsi qu'aux fonds nécessaires pour riposter à la COVID-19 dans les pays faisant déjà face à des crises humanitaires**

- 27.114 Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'équipe chargée d'exécuter le sous-programme a intensifié ses efforts de mobilisation. Elle a demandé à tous les donateurs et partenaires de soutenir la riposte aux conséquences directes de la pandémie sur la santé publique et à ses conséquences indirectes immédiates sur le plan humanitaire, tout en maintenant l'appui de base aux programmes préexistants à l'intention des personnes les plus vulnérables, notamment dans le cadre des plans d'intervention humanitaire et d'aide aux réfugiés coordonnés par l'ONU. Elle a mis en œuvre un plan de communication avec les partenaires couvrant tous les aspects de la communication stratégique, notamment des activités de sensibilisation au moyen de campagnes dans les médias traditionnels et les médias sociaux se faisant l'écho des personnes touchées. En sensibilisant aux préoccupations et aux besoins des personnes touchées, elle a fait en sorte que les organisations de donateurs reçoivent des témoignages de première main sur la situation des personnes touchées.
- 27.115 Elle a également lancé une série d'éditoriaux dans les principaux pays donateurs ainsi que dans les régions touchées, dans lesquels elle a demandé aux donateurs de financer le Plan de réponse humanitaire global COVID-19. Après qu'une augmentation des cas de violence domestique a été signalée dans certains pays, elle a publié des éditoriaux dans lesquels elle a demandé que les femmes et les filles soient mieux protégées. En outre, elle a pris l'initiative de se concerter avec les médias et a organisé des séances d'information à l'intention des correspondants auprès de l'ONU pour que la couverture médiatique concernant la nécessité d'une solidarité et d'un financement mondiaux soit solide, bien informée, à jour et continue. Au total, 41 entretiens ont été réalisés avec les médias internationaux. Elle a également élaboré et mis en œuvre une campagne mondiale de mobilisation à l'occasion de la Journée mondiale de l'aide humanitaire pour rendre hommage aux humanitaires qui se sont révélés être de « vrais héros » en risquant leur vie pour aider les femmes, les hommes et les

enfants touchés par des catastrophes naturelles et des situations d'urgence complexes, notamment ceux touchés par la pandémie de COVID-19. Un film mobilisateur, pièce maîtresse de la campagne, a été vu par 1 347 000 personnes sur diverses plateformes de médias sociaux.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 27.116 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que 63 pays ont reçu 3,7 milliards de dollars aux fins de la riposte à la COVID-19, en sus du financement des besoins humanitaires préexistants inclus dans l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2020, soit 17,86 milliards de dollars au total au 31 décembre 2020 (voir le tableau 27.14).

Tableau 27.14

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	63 pays ont reçu 3,7 milliards de dollars aux fins de la riposte à la COVID-19, en sus du financement des besoins humanitaires préexistants inclus dans l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2020, soit 17,86 milliards de dollars au total au 31 décembre 2020

**Résultats escomptés pour 2022**

- 27.117 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : la publication en ligne de rapports de situation – un outil analytique pratique permettant de communiquer des informations aux acteurs humanitaires de façon plus rapide et plus dynamique<sup>11</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

- 27.118 L'équipe chargée de l'exécution du sous-programme a poursuivi ses travaux sur le traitement de l'information relative aux questions humanitaires, en rendant les analyses facilement accessibles et en partageant rapidement des informations pertinentes et récentes sur les situations humanitaires au moyen de diverses plateformes en ligne, notamment ReliefWeb (<https://reliefweb.int>), humanitarianresponse.info, le site Web du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (<https://unocha.org>) et Humanitarian Data Exchange, une plateforme d'échange de données humanitaires (<https://data.humdata.org/>). Elle a diffusé des informations simplifiées et accessibles facilement et rapidement par les partenaires humanitaires sur un large éventail de supports pour faciliter les interventions humanitaires efficaces, fondées sur des principes et en temps utile.
- 27.119 Le travail susmentionné a contribué à la publication de rapports de situation en ligne dans le cadre de 25 crises humanitaires (voir <https://reports.unocha.org/>), ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir la publication de rapports de situation en ligne dans le cadre de 11 crises humanitaires, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020.

<sup>11</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 27)].

**Projet de plan-programme pour 2022**

27.120 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l’objectif, on continuera à travailler avec les partenaires pour améliorer encore les rapports de situation en ligne et la technologie qui permet leur publication, y compris en renforçant l’application des mesures de responsabilité interne pour garantir leur appropriation par les entités concernées et un niveau de financement adéquat. Une enquête sera menée pour apprécier l’utilité des produits d’information du sous-programme, notamment celle des rapports de situation en ligne. Elle aidera à fixer les termes de la révision et de la mise à jour des produits afin de répondre aux besoins des partenaires, y compris les États Membres. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.15).

Tableau 27.15  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Publication (à titre d’expérimentation) des tout premiers rapports de situation en ligne dans le cadre de 3 crises humanitaires	Publication de rapports de situation en ligne dans le cadre de 7 crises humanitaires	Publication de rapports de situation en ligne dans le cadre de 25 crises humanitaires	Utilisation de rapports de situation en ligne dans le cadre de toutes les crises humanitaires	Pourcentage des partenaires satisfaits des produits de gestion de l’information de base (dont le rapport de situation en ligne) pour leur prise de décisions

<sup>a</sup> Pour que l’on sache où en est l’exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l’exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : disponibilité accrue de l’information humanitaire pour la planification des interventions humanitaires<sup>12</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

- 27.121 L’équipe chargée de l’exécution du sous-programme a renforcé et rationalisé la gestion de certains des principaux services numériques du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (ReliefWeb, humanitarianresponse.info et Humanitarian Data Exchange) afin de garantir la disponibilité des informations relatives aux situations humanitaires pour un public mondial. En outre, elle a simplifié le contenu graphique et la stratégie d’image des interfaces avec l’utilisateur. Elle a également fourni une assistance technique à un plus grand nombre de plateformes numériques clés du Bureau en leur fournissant des technologies économiques, stables et reflétant les normes de bonnes pratiques du secteur. En outre, elle a contribué à la mise en valeur de la version en ligne de l’Aperçu de la situation humanitaire mondiale (<https://gho.unocha.org/>), publié chaque année, afin de multiplier les possibilités d’accès en ligne, en y ajoutant des contenus dynamiques.
- 27.122 Le travail susmentionné a contribué à faire passer le nombre d’utilisateurs de ReliefWeb à 15 millions, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 12 millions d’utilisateurs, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2021.

<sup>12</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect. 27) et A/75/6 (Sect. 27)/Corr.1).

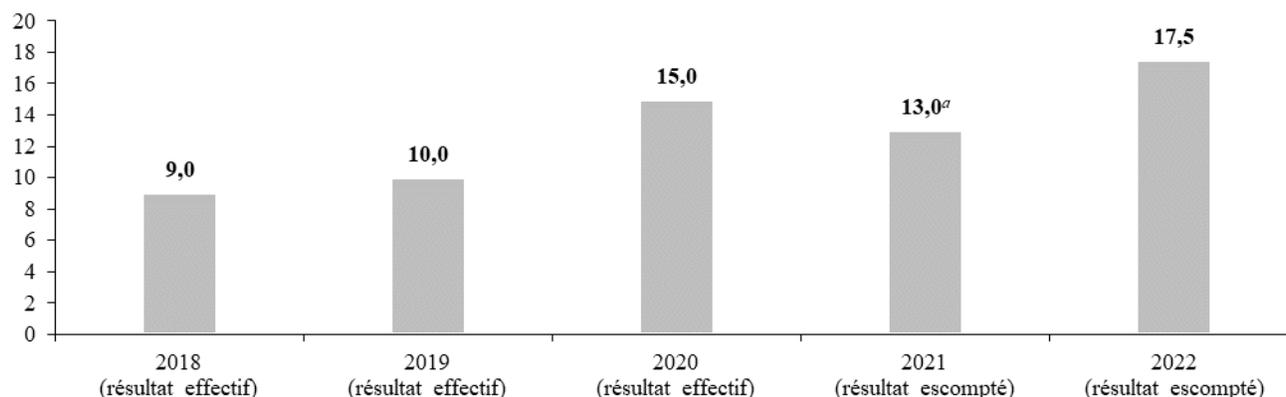
### Projet de plan-programme pour 2022

27.123 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on consolidera les bases de données qui alimentent ReliefWeb, humanitarianresponse.info et le site Web du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en centralisant le registre des produits d'information du Bureau. La communauté humanitaire disposera ainsi d'un « point de stockage en instance unique » pour les principaux points et analyses de la situation humanitaire, au lieu de multiples exemplaires d'un même contenu stockés dans diverses bases de données gérées par le Bureau. Les utilisateurs auront donc l'assurance que le contenu auquel ils accèdent par l'intermédiaire de ces plateformes fait autorité et est à jour. En outre, dans le cadre du sous-programme, on continuera d'améliorer l'utilisabilité de ces plateformes pour faciliter la navigation des utilisateurs finaux. Cela permettra également d'améliorer l'efficacité opérationnelle des diverses plateformes, tant sur le plan technologique que sur celui de l'assistance technique. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.IX).

Figure 27.IX

#### Mesure des résultats : utilisation accrue de ReliefWeb à l'échelle mondiale

(En millions d'utilisateurs)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : amélioration de la planification des interventions humanitaires relatives aux conséquences secondaires de la COVID-19 sur d'autres maladies infectieuses

#### Projet de plan-programme pour 2022

27.124 La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité de disposer de données et l'intérêt des modélisations aux fins de l'élaboration de stratégies de riposte. En 2020, en collaboration avec le Laboratoire de physique appliquée de l'Université Johns Hopkins, l'équipe chargée d'exécuter le sous-programme a mis sur pied une modélisation de la transmission de la COVID-19 dans les contextes humanitaires qui prévoit le nombre de cas, d'hospitalisations et de décès sur une période de deux ou de quatre semaines, aux niveaux sous-national et national. La modélisation a aidé le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les partenaires appuyant les États Membres à prendre des décisions opérationnelles à court terme pour coordonner efficacement les interventions humanitaires et réduire les pertes en vies humaines dans les crises humanitaires, car elle a permis d'établir des prévisions quant aux besoins, ce qui a facilité la mobilisation des ressources et la hiérarchisation des interventions.

*Enseignements tirés et changements prévus*

27.125 Les enseignements tirés sont les suivants : les effets immédiats de la crise de la COVID-19 pourraient avoir une incidence sur d'autres maladies infectieuses ; ceci a été découvert lors de l'examen des effets de diverses stratégies sur la transmission des maladies et des éléments de preuve de l'interdépendance de diverses maladies pendant le développement de la modélisation initiale. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on s'appuiera sur le travail réalisé en 2020 pour modéliser les conséquences secondaires de la COVID-19 et développer des stratégies d'atténuation concernant la prévalence et la capacité de traitement d'autres maladies infectieuses, telles que la rougeole, le paludisme et le choléra. La modélisation servira également à appuyer une planification efficace de l'ensemble des opérations humanitaires. Elle permettra d'évaluer l'évolution des maladies infectieuses sur une période de 3 à 12 mois, ce qui éclairera les efforts de planification et d'allocation des ressources des acteurs humanitaires. En 2022, elle sera utilisée pour soutenir la planification humanitaire dans six crises humanitaires, en fonction de l'occurrence des crises et de la disponibilité des données.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

27.126 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'amélioration de la planification des interventions humanitaires grâce à l'utilisation de la modélisation élargie (voir le tableau 27.16).

Tableau 27.16  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	Modélisation de la transmission de la COVID-19 dans les contextes humanitaires, prévoyant le nombre de cas, d'hospitalisations et de décès sur une période de deux ou de quatre semaines	Conséquences secondaires de la COVID-19 sur d'autres maladies infectieuses, définies par l'utilisation de la modélisation	Amélioration de la planification des interventions humanitaires au moyen de l'utilisation de la modélisation élargie

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

27.127 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

51/194 ; 57/153 Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

**Produits**

27.128 On trouvera dans le tableau 27.17 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 27.17

**Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

---

*Catégorie et sous-catégorie*

---

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : appui aux partenaires humanitaires en vue de renforcer la mobilisation de la population ; informations et analyses complètes et faisant autorité sur les besoins et les interventions humanitaires (informations et analyses consolidées sur les crises et les pays à haut risque, par exemple, résultats d'analyses intersectorielles multipartites) ; données de qualité destinées à être utilisées par plus de 1 000 partenaires opérationnels ; présidence d'un groupe des communications dans le domaine humanitaire composé de membres de l'Organisation des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, afin de renforcer la mobilisation et la cohérence des messages ainsi que la planification et l'échelonnement du contenu des communications.

**Bases de données et supports numériques** : mise à jour et maintenance de guides pratiques, de cartes et d'autres informations logistiques à l'usage de plus de 1 000 partenaires opérationnels sur le terrain ; établissement de normes de gestion de l'information applicables à l'échange de renseignements entre les intervenants humanitaires, de modèles de rapports et d'orientations, y compris des normes relatives aux données partagées entre les partenaires opérationnels ; élaboration de bases de données et d'outils électroniques liés à l'intervention humanitaire et à la coordination des interventions ; répertoire du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage sur la recherche et le sauvetage en milieu urbain ; méthodes et outils communs d'évaluation des risques et de la vulnérabilité.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : supports d'information sur la mobilisation en matière de coordination de l'action humanitaire ; organisation de la Journée mondiale de l'aide humanitaire et d'autres manifestations en présentiel ou virtuelles sur des questions et préoccupations humanitaires, y compris des expositions, des séminaires et des manifestations publiques, éventuellement au moyen de plateformes numériques ; organisation de campagnes et de manifestations spéciales et recours aux médias traditionnels et aux médias sociaux pour mettre en avant les questions humanitaires et des situations d'urgence précises ; renforcement de la sensibilisation et de la participation au moyen de plateformes numériques nouvelles et actuelles afin d'informer et de mobiliser des ressources et un soutien, notamment en touchant le segment ultra-connecté des personnes âgées de 15 à 34 ans et en portant au maximum la sensibilisation et la participation afin de soutenir davantage les personnes touchées par les crises humanitaires.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : stratégie anticipative en matière de mobilisation des médias et d'activités médiatiques ; fourniture d'informations actualisées aux correspondants auprès de l'ONU dans le cadre du point de presse quotidien et des points de situation bi-hebdomadaires organisés au Palais des Nations à Genève ; points de situation réguliers, formels et informels, à l'intention des médias dans le monde entier, présentation des gros titres et offres d'entretiens afin de mobiliser l'aide pour les personnes touchées par des crises humanitaires tout en montrant la valeur ajoutée du travail du Bureau ; soutien aux appels de fonds mondiaux dans le cadre d'une stratégie de communication globale pour le lancement de l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale (appel global annuel) en appui au Fonds central pour les interventions d'urgence et aux conférences pour les annonces de contributions pour les grandes crises humanitaires.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : gestion et soutien des plateformes numériques de la communauté humanitaire, telles que ReliefWeb, humanitarianresponse.info et Humanitarian Data Exchange, visitées par plus de 15 millions de personnes dans le monde par an ; conseils, modèles et formations sur divers rapports, notamment le rapport de situation et l'instantané humanitaire ; vidéos et autres contenus multimédias sur le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme, les principes humanitaires et la protection des civils, y compris la violence fondée sur le genre dans les conflits.

**E. Activités d'appui**

**Informatique et communications** : assistance pour les services de collaboration du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le groupe mondial de l'informatique et des communications, les services d'intervention d'urgence et de continuité des activités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, et les services de veille économique et d'analyse des données.

---

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

### Vue d'ensemble

27.129 On trouvera dans les tableaux 27.18 à 27.20 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 27.18

#### Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2020 (dépenses effectives) <sup>a</sup>	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	12 995,8	13 551,1	–	–	–	–	–	13 551,1
Autres dépenses de personnel	6 055,2	1 762,4	–	–	–	–	–	1 762,4
Dépenses de représentation	0,2	2,6	–	–	–	–	–	2,6
Consultants	100,1	–	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	589,4	386,7	–	–	(37,2)	(37,2)	(9,6)	349,5
Services contractuels	485,7	174,6	–	–	–	–	–	174,6
Frais généraux de fonctionnement	1 573,3	388,4	–	–	–	–	–	388,4
Fournitures et accessoires	40,3	26,6	–	–	–	–	–	26,6
Mobilier et matériel	167,1	36,1	–	–	–	–	–	36,1
Aménagement des locaux	219,1	–	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	1 993,2	1 838,1	–	–	–	–	–	1 838,1
Autres dépenses	2,0	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>24 221,4</b>	<b>18 166,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(37,2)</b>	<b>(37,2)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>18 129,4</b>

<sup>a</sup> Les dépenses effectives pour 2020 comprennent les dépenses relatives au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, qui a été supprimé en 2020 et qui n'apparaît donc pas dans les crédits ouverts pour 2021 et les prévisions pour 2022.

Tableau 27.19

#### Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2021	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(1°C) et 15 G(AC)
Changements relatifs aux postes		
Effectif proposé pour 2022	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(1°C) et 15 G(AC)

*Note* : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

Tableau 27.20

**Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe**

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2022
	Effectif approuvé pour 2021	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	1	–	–	–	–	1
D-2	3	–	–	–	–	3
D-1	4	–	–	–	–	4
P-5	11	–	–	–	–	11
P-4	16	–	–	–	–	16
P-3	14	–	–	–	–	14
P-2/1	5	–	–	–	–	5
<b>Total partiel</b>	<b>55</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>55</b>
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>						
G(1°C)	2	–	–	–	–	2
G(AC)	15	–	–	–	–	15
<b>Total partiel</b>	<b>17</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>17</b>
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>72</b>

27.130 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 27.21 à 27.23 et dans la figure 27.X.

27.131 Comme le montrent les tableaux 27.21 1) et 27.22 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 18 129 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 37 200 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La variation entre dans la catégorie Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 27.21

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>A. Direction exécutive et administration</b>									
1. Direction exécutive et administration	2 077,0	1 918,0	–	–	(16,3)	(16,3)	(0,9)	1 901,7	
2. Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne	1 946,4	1 878,2	–	–	(14,6)	(14,6)	(0,8)	1 863,6	
<b>Total partiel (A)</b>	<b>4 023,4</b>	<b>3 796,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(30,9)</b>	<b>(30,9)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>3 765,3</b>	
<b>B. Programme de travail</b>									
1. Analyse des politiques	647,2	640,3	–	–	–	–	–	640,3	
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	5 316,7	5 610,0	–	–	(1,3)	(1,3)	(0,0)	5 608,7	
3. Réduction des risques de catastrophe naturelle	1 297,2	1 293,4	–	–	–	–	–	1 293,4	
4. Services d'appui d'urgence	3 296,0	3 410,9	–	–	(4,8)	(4,8)	(0,1)	3 406,1	
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	1 595,6	1 730,2	–	–	–	–	–	1 730,2	
6. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola <sup>a</sup>	6 447,4	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total partiel (B)</b>	<b>18 600,1</b>	<b>12 684,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(6,1)</b>	<b>(6,1)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>12 678,7</b>	
C. Appui au programme	1 597,9	1 685,6	–	–	(0,2)	(0,2)	(0,0)	1 685,4	
<b>Total partiel (1)</b>	<b>24 221,4</b>	<b>18 166,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(37,2)</b>	<b>(37,2)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>18 129,4</b>	

<sup>a</sup> Les dépenses effectives pour 2020 comprennent les dépenses relatives au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, qui a été supprimé en 2020 et qui n'apparaît donc pas dans les crédits ouverts pour 2021 et les prévisions pour 2022.

**Titre VI Aide humanitaire**

2) *Ressources extrabudgétaires*

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2020 (dépenses effectives)</i>	<i>2021 (estimations)</i>	<i>Variation</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>2022 (prévisions)</i>
A. Direction exécutive et administration					
1. Direction exécutive et administration	5 775,5	2 857,0	–	–	2 857,0
<b>Total partiel (A)</b>	<b>5 775,5</b>	<b>2 857,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 857,0</b>
B. Programme de travail					
1. Analyse des politiques	649,6	1 026,3	–	–	1 026,3
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence <sup>a</sup>	234 530,2	229 346,9	–	–	229 346,9
3. Réduction des risques de catastrophe naturelle	31 341,6	47 695,0	–	–	47 695,0
4. Services d'appui d'urgence	24 154,0	25 368,6	–	–	25 368,6
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	17 200,1	15 837,0	–	–	15 837,0
<b>Total partiel (B)</b>	<b>307 875,5</b>	<b>319 273,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>319 273,8</b>
C. Appui au programme	21 646,8	24 066,6	–	–	24 066,6
<b>Total partiel (2)</b>	<b>335 297,8</b>	<b>346 197,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>346 197,4</b>
<b>Total</b>	<b>359 519,2</b>	<b>364 364,0</b>	<b>(37,2)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>364 326,8</b>

<sup>a</sup> Ne comprend pas les crédits (estimés à 1,4 milliard de dollars en 2022) prévus pour financer les fonds de financement commun et le Fonds central pour les interventions d'urgence qui sont utilisés par des entités des Nations Unies et des entités autres que celles des Nations Unies pour soutenir l'action humanitaire et les interventions dans les situations d'urgence humanitaire et les opérations de secours.

Tableau 27.22

**Vue d'ensemble : postes proposés pour 2022, par source de financement, composante et sous-programme**

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2021	Changements			Total	Effectif proposé pour 2022
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>A. Direction exécutive et administration</b>						
1. Direction exécutive et administration	8	–	–	–	–	8
<b>Total partiel (A)</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>
<b>B. Programme de travail</b>						
1. Analyse des politiques	3	–	–	–	–	3
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	26	–	–	–	–	26
3. Réduction des risques de catastrophe naturelle	1	–	–	–	–	1
4. Services d'appui d'urgence	17	–	–	–	–	17
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	10	–	–	–	–	10
<b>Total partiel (B)</b>	<b>57</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>57</b>
<b>C. Appui au programme</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>
<b>Total partiel (1)</b>	<b>72</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>72</b>

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2021 (estimations)	Variation	2022 (prévisions)
<b>A. Direction exécutive et administration</b>			
1. Direction exécutive et administration	12	–	12
<b>Total partiel (A)</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>12</b>
<b>B. Programme de travail</b>			
1. Analyse des politiques	4	–	4
2. Coordination de l'action humanitaire	1 684	–	1 684

**Titre VI Aide humanitaire**

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2021 (estimations)</i>	<i>Variation</i>	<i>2022 (prévisions)</i>
et des interventions d'urgence			
3. Réduction des risques de catastrophe naturelle	114	–	114
4. Services d'appui d'urgence	100	–	100
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	63	–	63
<b>Total partiel (B)</b>	<b>1 965</b>	<b>–</b>	<b>1 965</b>
C. Appui au programme	83	–	83
<b>Total partiel (2)</b>	<b>2 060</b>	<b>–</b>	<b>2 060</b>
<b>Total</b>	<b>2 132</b>	<b>–</b>	<b>2 132</b>

Tableau 27.23

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes**

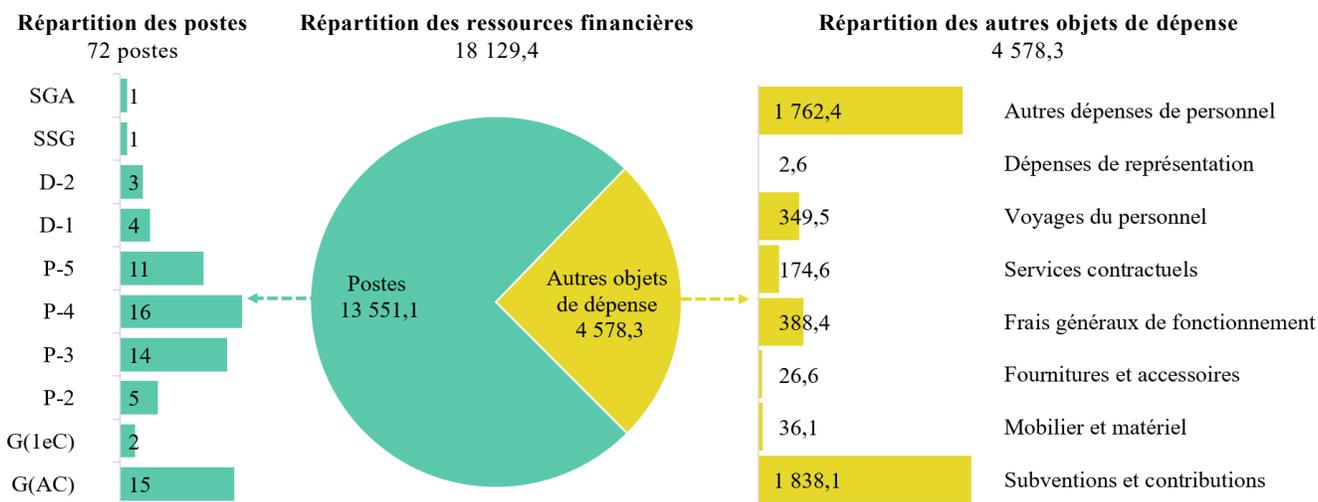
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	<i>2020 (dépenses effectives)</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>Changements</i>				<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>2022 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
			<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	12 995,8	13 551,1	–	–	–	–	–	–	13 551,1
Objets de dépense autres que les postes	11 225,6	4 615,5	–	–	(37,2)	(37,2)	(0,8)	–	4 578,3
<b>Total</b>	<b>24 221,4</b>	<b>18 166,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(37,2)</b>	<b>(37,2)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>–</b>	<b>18 129,4</b>
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		55	–	–	–	–	–	–	55
Agents des services généraux et des catégories apparentées		17	–	–	–	–	–	–	17
<b>Total</b>		<b>72</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>72</b>

Figure 27.X

**Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme**

**Récapitulatif des changements relatifs aux ressources**

**Autres changements**

27.132 Comme le montre le tableau 27.21 1), les changements entraînent une diminution nette de 37 200 dollars, qui s'explique comme suit :

- a) **Direction exécutive et administration.** La diminution de 30 900 dollars au titre des voyages du personnel, dont 14 600 dollars au titre du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, est le fruit de l'action menée pour reconstruire en mieux et de la volonté de pérenniser un recours accru aux visioconférences et aux plateformes virtuelles pour les réunions et les consultations, au lieu de la participation en présentiel à celles-ci ;
- b) **Sous-programme 2 (Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence).** La diminution de 1 300 dollars au titre des voyages du personnel est le fruit de l'action menée pour reconstruire en mieux et de la volonté de pérenniser un recours accru aux visioconférences et aux plateformes virtuelles pour les réunions et les consultations, au lieu de la participation en présentiel à celles-ci ;
- c) **Sous-programme 4 (Services d'appui d'urgence).** La diminution de 4 800 dollars au titre des voyages du personnel est le fruit de l'action menée pour reconstruire en mieux et de la volonté de pérenniser un recours accru aux visioconférences et aux plateformes virtuelles pour les réunions et les consultations, au lieu de la participation en présentiel à celles-ci ;
- d) **Appui au programme.** La diminution de 200 dollars au titre des voyages du personnel est le fruit de l'action menée pour reconstruire en mieux et de la volonté de pérenniser un recours accru aux visioconférences et aux plateformes virtuelles pour les réunions et les consultations, au lieu de la participation en présentiel à celles-ci.

## Ressources extrabudgétaires

- 27.133 Comme le montrent les tableaux 27.21 2) et 27.22 2), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires prévoit de continuer à recevoir des contributions en espèces et des contributions en nature. En 2022, il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires (contributions en espèces) d'un montant estimé à 346 197 400 dollars, qui permettra de financer 2 060 postes, comme indiqué dans le tableau 27.22 2). Les ressources permettront de financer l'aide humanitaire et les activités de réduction des risques de catastrophe, comme indiqué en détail dans chaque composante et sous-programme. Les contributions en nature attendues permettront de disposer de locaux gratuits d'une valeur estimée à 281 018 dollars ainsi que de bénéficier d'une assistance technique et de services d'experts d'une valeur estimée à 339 003 dollars. Les ressources extrabudgétaires représentent 95,0 % des ressources totales du présent chapitre.
- 27.134 Les ressources extrabudgétaires dont il est question dans le présent chapitre sont placées sous le contrôle du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

## Direction exécutive et administration

### 1. Direction exécutive et administration

- 27.135 Les attributions et les fonctions du (de la) Coordonnateur(trice) des secours d'urgence sont définies dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et précisées dans la résolution 52/12 ainsi que dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes » (A/51/950), dans lequel il préconisait le renforcement de trois fonctions essentielles, à savoir : l'élaboration de politiques et la coordination dans le domaine de l'action humanitaire, la mobilisation des organes politiques en faveur de causes humanitaires, et la coordination des interventions humanitaires d'urgence.
- 27.136 La composante Direction exécutive et administration du Bureau de la coordination des affaires humanitaires comprend le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, le Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) et Coordonnateur(trice) adjoint(e) des secours d'urgence et le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne. Le Bureau du Secrétaire général adjoint supervise le Groupe des personnes déplacées. Le Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) supervise la Section de l'évaluation, du contrôle et des projets spéciaux, le Groupe du développement organisationnel et le Groupe des questions de genre.
- 27.137 Les attributions du Bureau du Secrétaire général adjoint sont les suivantes :
- a) Assurer la direction générale et la gestion des bureaux de New York et de Genève et des bureaux sur le terrain et leur donner des orientations générales, y compris coordonner les interventions de la communauté internationale dans les catastrophes et les situations d'urgence humanitaire ;
  - b) Mener une action diplomatique à des fins humanitaires auprès des autorités des pays touchés, notamment en vue de faciliter l'accès aux zones sinistrées et d'assurer ainsi l'acheminement rapide de l'aide humanitaire ;
  - c) Superviser la direction de la coordination humanitaire sur le terrain, ainsi que la gestion des opérations sur le terrain ;
  - d) Diriger les fonctions relatives au financement de l'action humanitaire et à la mobilisation des ressources, gérer les services d'urgence au nom du système des Nations Unies et assurer une coordination avec les États Membres, les donateurs et les partenaires ;
  - e) Faciliter la tâche du Comité permanent interorganisations en ce qui concerne l'élaboration des politiques et la mobilisation du secteur humanitaire ;

- f) Être le principal conseiller du Secrétaire général en ce qui concerne les questions humanitaires et collaborer étroitement avec d'autres bureaux de l'Organisation des Nations Unies aux fins de la planification et de la coordination de l'aide humanitaire apportée par l'Organisation dans des situations de crise ;
  - g) Surveiller, avec l'assentiment des pays voisins de la République arabe syrienne concernés, le chargement de tous les lots de secours humanitaire envoyés par les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution.
- 27.138 Les attributions du Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) sont les suivantes :
- a) Aider le (la) Coordinateur(trice) du Comité exécutif pour les affaires humanitaires à assurer la direction générale, la gestion et la supervision des bureaux de New York et de Genève, ainsi qu'à soutenir la coordination des activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur le terrain ;
  - b) Donner des conseils au Bureau du Secrétaire général adjoint sur toutes les questions relatives à son mandat ;
  - c) Collaborer avec les États Membres, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les organismes humanitaires opérationnels ainsi qu'avec les départements du Secrétariat chargés des opérations de maintien de la paix et des activités politiques et économiques, afin de faciliter l'élaboration de mesures conjointes chaque fois qu'il convient ;
  - d) Superviser les fonctions du Bureau du Secrétaire général adjoint dans les domaines de la planification stratégique et de l'évaluation ;
  - e) Assumer la présidence du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations et agir au nom du Coordonnateur des secours d'urgence en son absence ;
  - f) Représenter au besoin le Secrétaire général adjoint auprès des organes de l'Organisation des Nations Unies et des organismes des Nations Unies et lors des conférences organisées par les Nations Unies.
- 27.139 Le Groupe des personnes déplacées donne des conseils stratégiques au Secrétaire général adjoint sur les questions relatives aux personnes déplacées ; dirige le Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes ; participe aux processus intergouvernementaux portant sur les questions relatives aux personnes déplacées dans le cadre de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et des entités des Nations Unies ainsi qu'avec les États Membres. Ses travaux sont associés aux initiatives du Secrétaire général en matière de réforme, qui visent à favoriser la cohérence et la connexion entre les organismes humanitaires et le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en appui à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'élaboration de nouveaux mécanismes pour les questions liées aux réfugiés et à la migration. En outre, dans le cadre du Comité permanent interorganisations, le Groupe des personnes déplacées coordonne divers axes de travail connexes, notamment un examen rapide de l'aide apportée aux personnes déplacées, demandé par l'équipe dirigeante du Comité.
- 27.140 La Section de l'évaluation, du contrôle et des projets spéciaux (anciennement la Section de la stratégie, de la planification, de l'évaluation et de l'orientation) gère et coordonne les évaluations internes du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les évaluations interorganisations, fournit des services de secrétariat et préside le Groupe directeur de l'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle, coordonne le contrôle externe pour veiller à l'application des recommandations des auditeurs et des recommandations en matière d'évaluation, et coordonne la gestion des risques et la planification de la continuité des opérations.
- 27.141 Le Groupe du développement organisationnel examine la structure et les fonctions organisationnelles, fournit des conseils techniques sur la collaboration interfonctionnelle et les processus de décentralisation organisationnelle et gère les réformes institutionnelles du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

- 27.142 Le Groupe des questions de genre coordonne et dirige les travaux du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur l'égalité des genres dans l'action humanitaire et prend les mesures requises pour faire face à la violence fondée sur le genre dans les situations d'urgence ; renforce les capacités et dispense des orientations, un soutien et des formations techniques sur les questions de genre, notamment dans le cadre de son réseau de praticiens en la matière ; s'emploie à améliorer l'analyse des questions de genre ; appuie l'action menée par le Bureau aux fins de l'intégration des questions de genre à chaque étape du cycle des programmes d'action humanitaire. Il représente également le Bureau dans les processus interorganisations relatifs aux questions de genre et coordonne pour celui-ci la publication d'informations relatives à la mise en œuvre des engagements pris à l'échelon mondial en la matière.
- 27.143 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Il s'est doté de mesures pour réduire son empreinte écologique, dans le prolongement des initiatives prises par le Secrétariat pour promouvoir la durabilité environnementale. Il encourage notamment l'adoption de mesures de gestion des déchets axées sur le recyclage et la réduction de l'utilisation des plastiques à usage unique et conseille les pays pour ce qui est des évaluations de l'impact de l'action humanitaire sur l'environnement.
- 27.144 En 2022, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'emploiera systématiquement : à mesurer la performance environnementale, en se fondant sur une cartographie des impacts majeurs sur l'environnement, et à en rendre compte ; à réduire les effets néfastes pour l'environnement en se dotant d'un système de gestion de l'environnement ; à maintenir sa neutralité climatique par diverses initiatives. Il se propose notamment de recourir davantage aux outils de visioconférence et à diverses modalités de téléconférence, d'inspecter régulièrement son parc de véhicules pour faire en sorte que les remplacements n'interviennent que lorsque cela est nécessaire et d'opter pour l'utilisation d'installations communes lorsque cela est sûr, pratique et conforme aux principes humanitaires afin de réduire son empreinte écologique.
- 27.145 On trouvera dans le tableau 27.24 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. En 2020, une directive a été diffusée pour souligner davantage auprès du personnel qu'il importe de respecter la disposition relative aux délais d'achat des billets d'avion et qu'ils y sont tenus. Les cadres sont invités à prendre des mesures préventives et à surveiller l'application des mesures correctives. Cela dit, en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions qu'elle a entraînées sur les voyages en 2020, il a été difficile de respecter les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion, ce qui a fait reculer le pourcentage relatif au respect des délais. À cela s'ajoute le fait que le taux effectif pour 2020 comprend les voyages financés au moyen du budget ordinaire ainsi que des fonds extrabudgétaires, contrairement à 2019, où il n'était tenu compte que des voyages financés au moyen du budget ordinaire. Le respect des délais fait l'objet d'un suivi et les statistiques et tendances sont portées à la connaissance des cadres tous les trois mois. En 2022, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continuera d'appliquer les mesures suivantes pour mieux faire respecter les délais d'achat des billets d'avion : a) planification des voyages et désignation des voyageurs aussi tôt que possible ; b) planification dans les meilleurs délais de l'entrée en fonctions du personnel de façon à pouvoir faire face aux impondérables (par exemple, présentation des demandes de visa aussi tôt que possible) ; c) sensibilisation du personnel et des cadres à l'existence des directives ; d) réduction du nombre de dérogations ; e) plus grand recours aux outils de visioconférence et de réunion à distance.

Tableau 27.24  
**Respect des délais**

(Pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux prévu)	2022 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	68	22	100	100

27.146 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre de la composante Direction exécutive et administration s'élèvent à 1 901 700 dollars et font apparaître une diminution de 16 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera au paragraphe 27.132 a) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources dans le tableau 27.25 et la figure 27.XI.

Tableau 27.25  
**Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes**

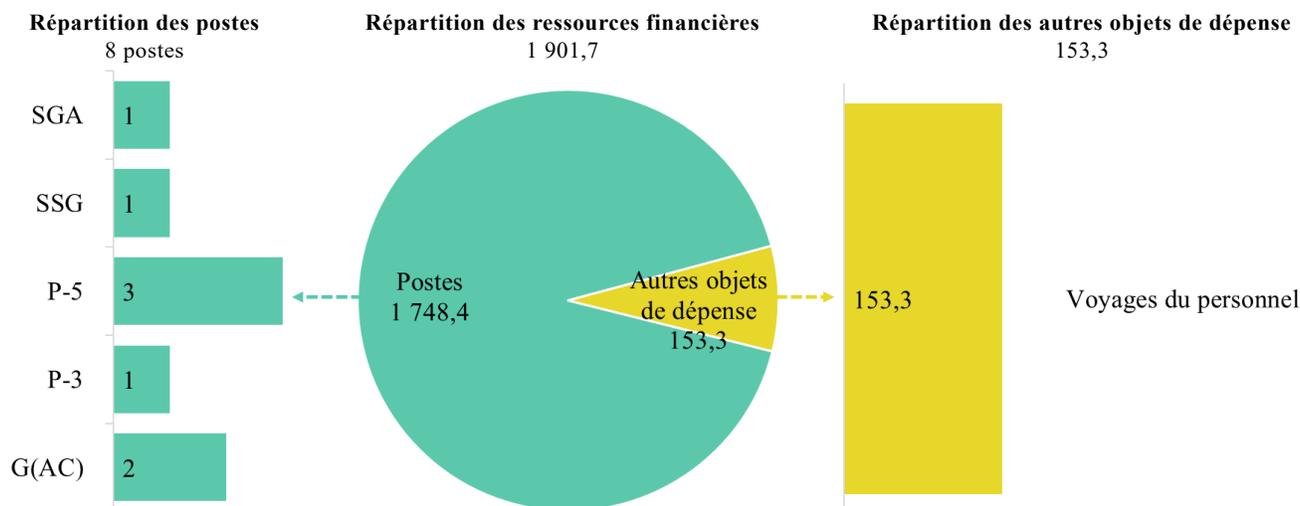
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	1 783,2	1 748,4	–	–	–	–	–	1 748,4
Objets de dépense autres que les postes	293,8	169,6	–	–	(16,3)	(16,3)	(9,6)	153,3
<b>Total</b>	<b>2 077,0</b>	<b>1 918,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(16,3)</b>	<b>(16,3)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>1 901,7</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	–	–	–	–	–	6
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2
<b>Total</b>		<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>

Figure 27.XI

**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

27.147 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 2 857 000 dollars, qui permettra de financer 12 postes [1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 3 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettront au Secrétaire général adjoint et au (à la) Sous-Secrétaire général(e) de s'acquitter de leurs mandats pour ce qui est d'assurer la direction générale et de donner des orientations générales, et de faciliter l'accès aux zones sinistrées de manière à assurer l'acheminement rapide de l'aide humanitaire, ainsi que de consulter les donateurs et les autres intéressés sur les questions relatives à la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence. Elles permettront également de coordonner les mesures prises par la communauté internationale pour faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence et d'aider le Coordonnateur des secours d'urgence à mener une action diplomatique à des fins humanitaires auprès des gouvernements des pays touchés. Les ressources serviront en outre à assurer le service des réunions interinstitutions, des réunions du Comité permanent interorganisations et de ses groupes de travail, et des réunions du Comité exécutif pour les affaires humanitaires.

**2. Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne**

27.148 Les attributions et les fonctions du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne ont été définies par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2165 \(2014\)](#), dans laquelle le Conseil autorisait les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution à utiliser les postes frontière de Bab el-Salam et de Bab el-Haoua avec la Turquie, de Yaaroubiyé avec l'Iraq et de Ramta avec la Jordanie, afin de faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne par les voies les plus directes aux personnes qui en ont besoin dans toute la République arabe syrienne, en notifiant les autorités syriennes.

27.149 Le Mécanisme supervise, avec l'assentiment des pays voisins de la République arabe syrienne concernés, le chargement dans les installations de l'ONU concernées de tous les lots de secours humanitaires envoyés par les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution, de même que toute inspection subséquente de ces lots par les autorités douanières des pays voisins concernés, en vue de leur passage en République arabe syrienne aux postes frontière susmentionnés, afin de confirmer le caractère humanitaire de ces lots de secours. À la suite de la décision prise par le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2504 \(2020\)](#) et [2533 \(2020\)](#) d'exclure

les postes frontière de Ramta, de Yaaroubiyé et de Bab el-Salam de la liste des points de passage autorisés, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution emploient le poste frontière de Bab el-Haoua pour envoyer l'aide humanitaire en République arabe syrienne. En conséquence, le Mécanisme surveille le chargement des lots de secours des Nations Unies et leur transfert en République arabe syrienne par ce seul point de passage, présente chaque mois un exposé au Conseil et fait régulièrement rapport, au moins tous les 60 jours, sur l'application des résolutions. Le dernier rapport en date (S/2021/160) a été publié le 18 février 2021. Le Mécanisme est composé du Bureau du (de la) Chef, de l'Équipe de surveillance et du Groupe de l'appui et de la sécurité, qui sont basés à Gaziantep (Turquie), et il est soutenu par un(e) attaché(e) de liaison à New York.

27.150 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre de la composante Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne s'élèvent à 1 863 600 dollars et permettront de financer 16 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (1 D-1, 2 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 1 AN et 6 AL) et 3 Volontaires des Nations Unies. Elles font apparaître une diminution de 14 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera au paragraphe 27.132 a) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources dans le tableau 27.26 et la figure 27.XII.

Tableau 27.26

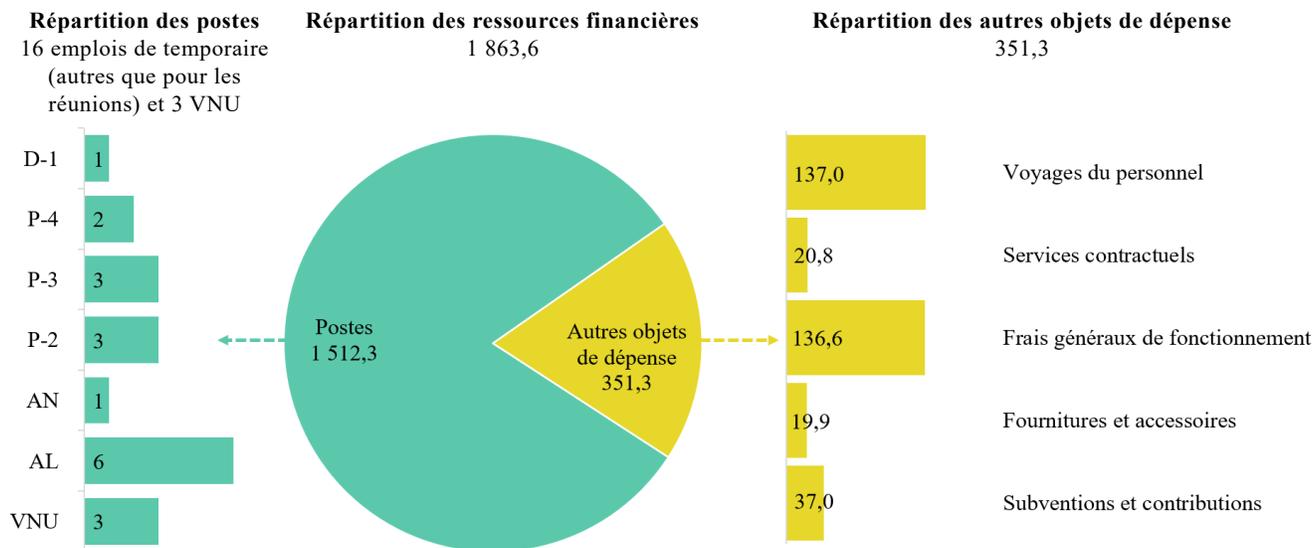
**Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre d'emplois de temporaire)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Objets de dépense autres que les postes	1 946,4	1 878,2	–	–	(14,6)	(14,6)	(0,8)	1 863,6	
<b>Total</b>	<b>1 946,4</b>	<b>1 878,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(14,6)</b>	<b>(14,6)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>1 863,6</b>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions), par catégorie, et VNU</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	9	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		7	–	–	–	–	–	7	
VNU		3	–	–	–	–	–	3	
<b>Total</b>		<b>19</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>19</b>	

Figure 27.XII  
**Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre d'emplois de temporaire/milliers de dollars des États-Unis)

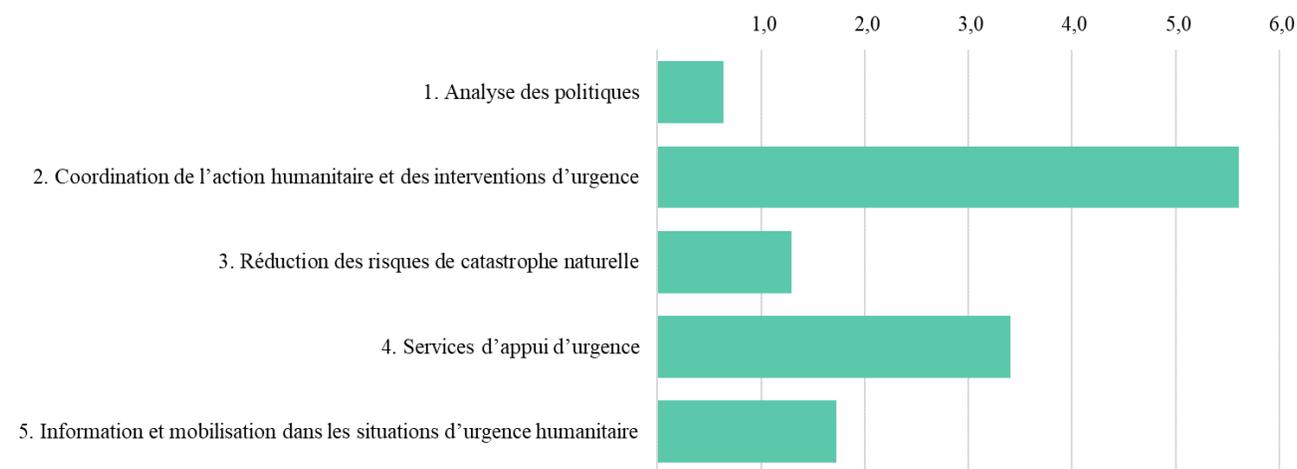


### Programme de travail

27.151 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 12 678 700 dollars et font apparaître une diminution de 6 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera aux paragraphes 27.132 b) et c) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 27.XIII.

Figure 27.XIII  
**Répartition des ressources proposées pour 2022, par sous-programme**

(En millions de dollars des États-Unis)



## Sous-programme 1 Analyse des politiques

27.152 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 640 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources dans le tableau 27.27 et la figure 27.XIV.

Tableau 27.27

### Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

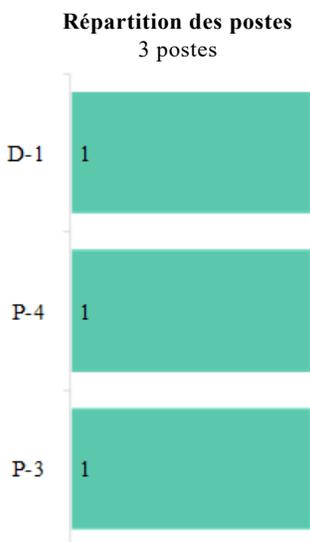
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	647,2	640,3	–	–	–	–	–	640,3
<b>Total</b>	<b>647,2</b>	<b>640,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>640,3</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	–	3
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>

Figure 27.XIV

### Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(Nombre de postes)



## Ressources extrabudgétaires

27.153 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 026 300 dollars, qui permettra de financer quatre postes [2 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettront de financer les services fonctionnels pour les réunions, les séminaires, les ateliers et les formations organisés pour renforcer la cohérence de l'action humanitaire sur les plans stratégique et opérationnel. Elles permettront également de financer des activités ou de la documentation techniques, tels que des documents de stratégie, des moyens d'intervention et des notes d'orientation à l'usage des organismes humanitaires, afin d'appuyer le renforcement et le perfectionnement d'un programme global d'action humanitaire, et de faire progresser la question de la protection des civils au Conseil de sécurité. Elles permettront en outre d'évaluer l'accès à l'aide en période de crise humanitaire et d'organiser des manifestations avec des établissements universitaires et des organisations non gouvernementales afin de promouvoir l'aide humanitaire et d'établir et de maintenir l'accès humanitaire.

## Sous-programme 2 Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

27.154 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 5 608 700 dollars et font apparaître une diminution de 1 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources dans le tableau 27.28 et la figure 27.XV.

Tableau 27.28

### Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

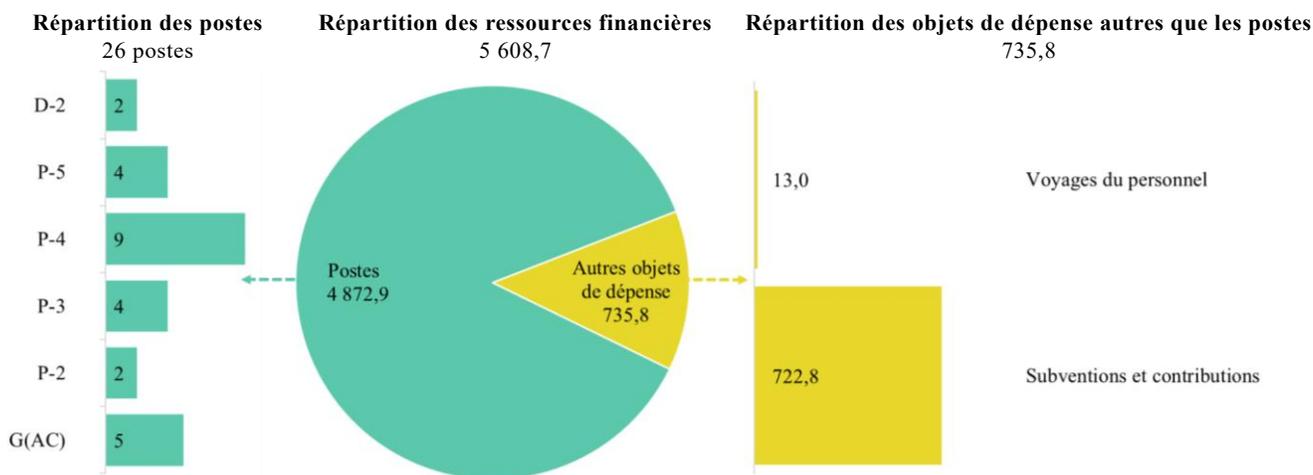
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	4 595,3	4 872,9	–	–	–	–	–	–	4 872,9
Objets de dépense autres que les postes	721,4	737,1	–	–	(1,3)	(1,3)	(0,2)	735,8	
<b>Total</b>	<b>5 316,7</b>	<b>5 610,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1,3)</b>	<b>(1,3)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>5 608,7</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		21	–	–	–	–	–	–	21
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	–	–	5
<b>Total</b>		<b>26</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>26</b>

Figure 27.XV

**Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

27.155 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 229 346 900 dollars, qui permettra de financer 1 684 postes (27 D-1, 70 P-5, 192 P-4, 225 P-3, 18 P-2, 479 AN, 28 G(AC) et 645 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Les ressources extrabudgétaires permettront de financer les services fonctionnels pour les réunions, les séminaires, les ateliers et les formations organisés pour que les interventions humanitaires soient cohérentes, efficaces et rapides afin d'atténuer les souffrances des populations en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe. Elles permettront également de financer des consultations, la fourniture de conseils et des activités de sensibilisation pour soutenir une planification efficace des situations d'urgence et des catastrophes naturelles futures et renforcer les fonds de réserve. Elles continueront d'aider le Coordonnateur des secours d'urgence à coordonner les interventions de la communauté internationale dans les situations d'urgence complexes et face aux catastrophes naturelles. Il s'agit notamment de garantir un financement plus prévisible de l'action humanitaire, qui permettra d'intervenir promptement en cas de crise nouvelle ou de détérioration rapide d'une situation, notamment en renforçant encore le Fonds central pour les interventions d'urgence et d'autres mécanismes de financement commun ; de renforcer la coordination de l'action humanitaire sur le terrain ; d'améliorer l'état de préparation, notamment en examinant les répercussions humanitaires des changements climatiques. Les ressources extrabudgétaires seront également utilisées pour financer les réunions avec les donateurs, notamment les réunions d'information et les consultations informelles avec les États Membres concernant certaines situations d'urgence et le financement de l'aide humanitaire, traiter les subventions accordées par le Fonds central pour les interventions d'urgence pour les situations d'urgence nouvelles ou prolongées, gérer la liste de réserve des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire possibles, conduire des missions d'évaluation humanitaire et d'élaboration de stratégies visant à examiner les besoins humanitaires et à concevoir des stratégies d'intervention adaptées, appuyer des missions interinstitutions d'évaluation et d'élaboration de stratégies afin d'examiner les accords de coordination sur le terrain, organiser des stages de formation au cycle des programmes d'action humanitaire à l'intention des partenaires humanitaires et préparer des documents techniques sur la procédure d'appel global.

### Sous-programme 3

#### Réduction des risques de catastrophe naturelle

27.156 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 293 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources dans le tableau 27.29 et la figure 27.XVI.

Tableau 27.29

#### Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

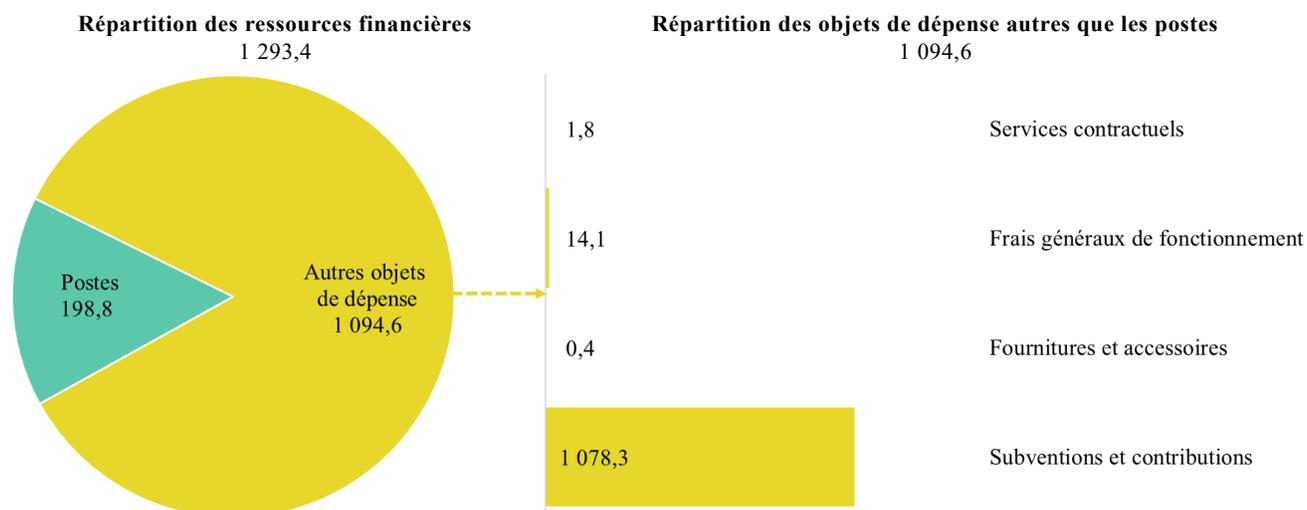
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	224,1	198,8	–	–	–	–	–	198,8
Objets de dépense autres que les postes	1 073,1	1 094,6	–	–	–	–	–	1 094,6
<b>Total</b>	<b>1 297,2</b>	<b>1 293,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 293,4</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1		1	–	–	–	–	–	1
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>

Figure 27.XVI

#### Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



## Ressources extrabudgétaires

27.157 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 47 695 000 dollars, qui permettra de financer 114 postes (1 SSG, 1 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 25 P-4, 32 P-3, 2 P-2, 1 G(1°C), 13 G(AC), 18 AL et 5 AN) et les objets de dépense autres que les postes. Les ressources permettront d'aider le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et couvriront les activités visant à accélérer la mise en œuvre des mesures de réduction des risques de catastrophe, par exemple par la production et la diffusion de connaissances et de pratiques exemplaires, la fourniture d'une assistance technique aux niveaux régional, national et local, la mobilisation et le développement des capacités, la diffusion et la mise en œuvre de directives sur la manière d'élaborer des stratégies nationales et locales efficaces de réduction des risques de catastrophe, et la fourniture d'une assistance technique, le développement des capacités et l'élaboration d'orientations générales pour soutenir la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

## Sous-programme 4 Services d'appui d'urgence

27.158 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 3 406 100 dollars et font apparaître une diminution de 4 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources dans le tableau 27.30 et la figure 27.XVII.

Tableau 27.30

### Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

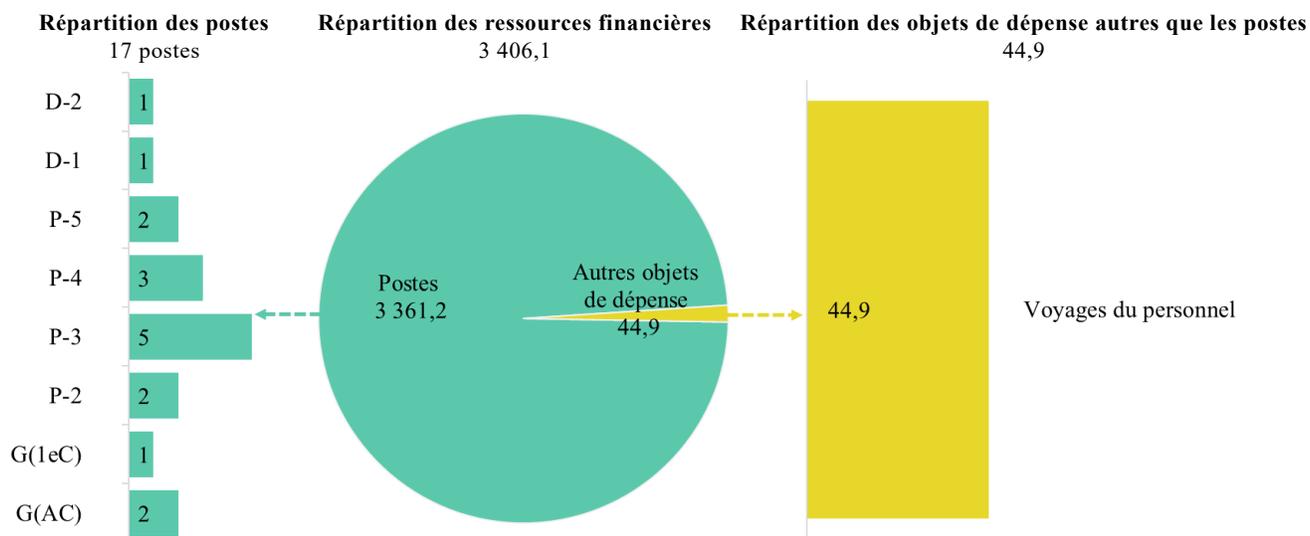
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	3 290,6	3 361,2	–	–	–	–	–	–	3 361,2
Objets de dépense autres que les postes	5,3	49,7	–	–	(4,8)	(4,8)	(9,7)	44,9	
<b>Total</b>	<b>3 296,0</b>	<b>3 410,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(4,8)</b>	<b>(4,8)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>3 406,1</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	–	–	–	–	–	–	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	–	3
<b>Total</b>		<b>17</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>17</b>

Figure 27.XVII

**Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 27.159 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 25 368 600 dollars, qui permettra de financer 100 postes [2 D-1, 12 P-5, 35 P-4, 26 P-3, 2 P-2, 1 AN et 22 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Les ressources permettront de financer des séminaires, des ateliers et des formations afin d'apporter rapidement une aide humanitaire internationale aux victimes de situations d'urgence ou de catastrophes naturelles. Elles couvriront les activités de renforcement des capacités, notamment en matière de méthodologie de recherche et de sauvetage, afin de promouvoir la participation des pays en développement et des pays sujets à des catastrophes aux réseaux d'action d'urgence. Elles permettront également de financer le renforcement des initiatives d'interopérabilité entre les mécanismes d'intervention nationaux, régionaux et internationaux afin de fournir une assistance internationale plus intégrée lorsqu'un État Membre est touché par une catastrophe naturelle.

**Sous-programme 5****Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire**

- 27.160 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 730 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources dans le tableau 27.31 et la figure 27.XVIII.

Tableau 27.31

**Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes**

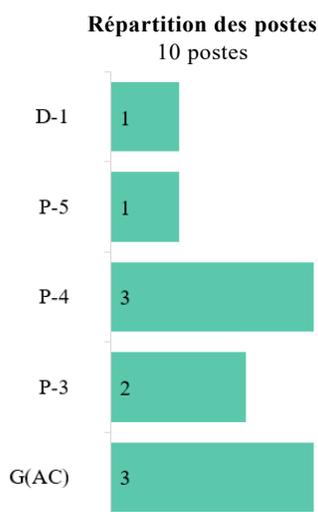
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	1 592,3	1 730,2	–	–	–	–	–	1 730,2	
Objets de dépense autres que les postes	3,3	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total</b>	<b>1 595,6</b>	<b>1 730,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 730,2</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	–	–	–	–	–	7	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3	
<b>Total</b>		<b>10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>10</b>	

Figure 27.XVIII

**Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(Nombre de postes)



**Ressources extrabudgétaires**

27.161 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 15 837 000 dollars, qui permettra de financer 63 postes (1 D-1, 4 P-5, 20 P-4, 20 P-3, 1 P-2, 9 G(AC) et 8 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Les ressources permettront de défendre les principes humanitaires et le droit international humanitaire et de diffuser rapidement des renseignements fiables sur les situations d'urgence et les catastrophes naturelles en cours, notamment en élargissant les réseaux, la couverture et la portée.

## Appui au programme

- 27.162 Le Service administratif du Bureau de la coordination des affaires humanitaires comprend la Section de l'administration et du contrôle, la Section des ressources humaines, la Section de la chaîne d'approvisionnement et des achats, le Groupe Devoir de diligence et la Section de la planification, du budget et des finances.
- 27.163 Il supervise la gestion des ressources financières et humaines, les achats de biens et de services et l'administration générale du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et donne des directives sur les questions administratives. Il aide les cadres dirigeants à formuler des orientations générales et des instructions, notamment en matière de gestion financière, de gestion prévisionnelle des besoins en personnel, d'établissement de listes de candidats présélectionnés et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du personnel, et de formation du personnel. Il coordonne l'élaboration des budgets-programmes du Bureau et leur présentation aux organes délibérants. Le Service administratif continuera de se consacrer principalement à la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, à la planification de la relève, au déroulement des carrières et au perfectionnement du personnel, comme prévu dans la stratégie de gestion des ressources humaines. Par ailleurs, il renforcera le contrôle financier et affinera les prévisions budgétaires pour les prochains exercices budgétaires ; à cet effet, il gèrera et emploiera les ressources de manière plus efficace, recueillera et diffusera des informations provenant du terrain, et présentera en temps voulu des informations rendant fidèlement compte des opérations financières. À ce titre, il s'emploiera sans relâche à valoriser la notion de service et le souci du client dans le cadre de ses activités.
- 27.164 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 685 400 dollars et font apparaître une diminution de 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera au paragraphe 27.132 d) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources dans le tableau 27.32 et la figure 27.XIX.

Tableau 27.32

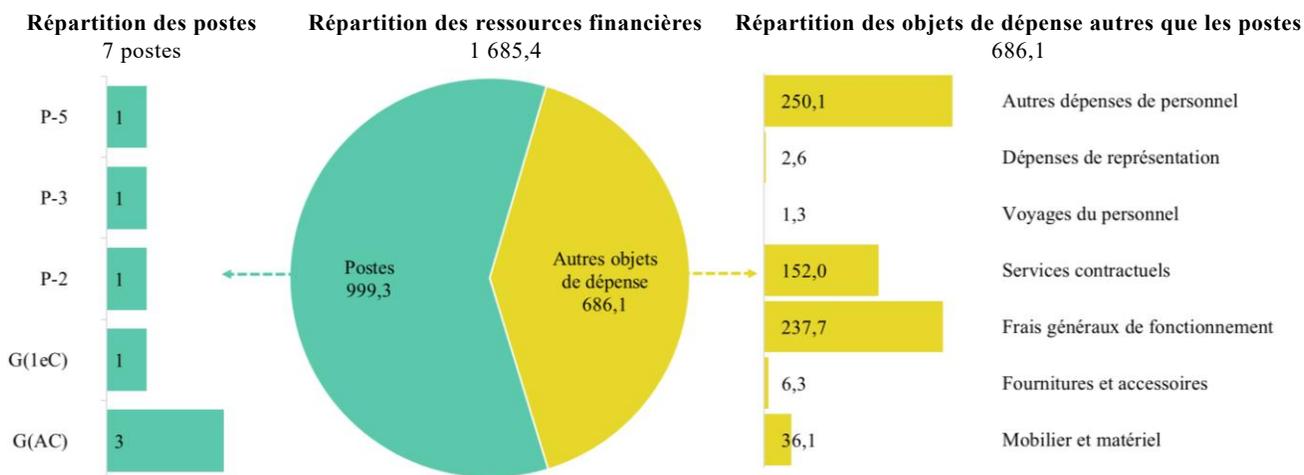
### Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	863,1	999,3	–	–	–	–	–	999,3
Objets de dépense autres que les postes	734,7	686,3	–	–	(0,2)	(0,2)	0,0	686,1
<b>Total</b>	<b>1 597,9</b>	<b>1 685,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>0,0</b>	<b>1 685,4</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4
<b>Total</b>		<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>

Figure 27.XIX  
**Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

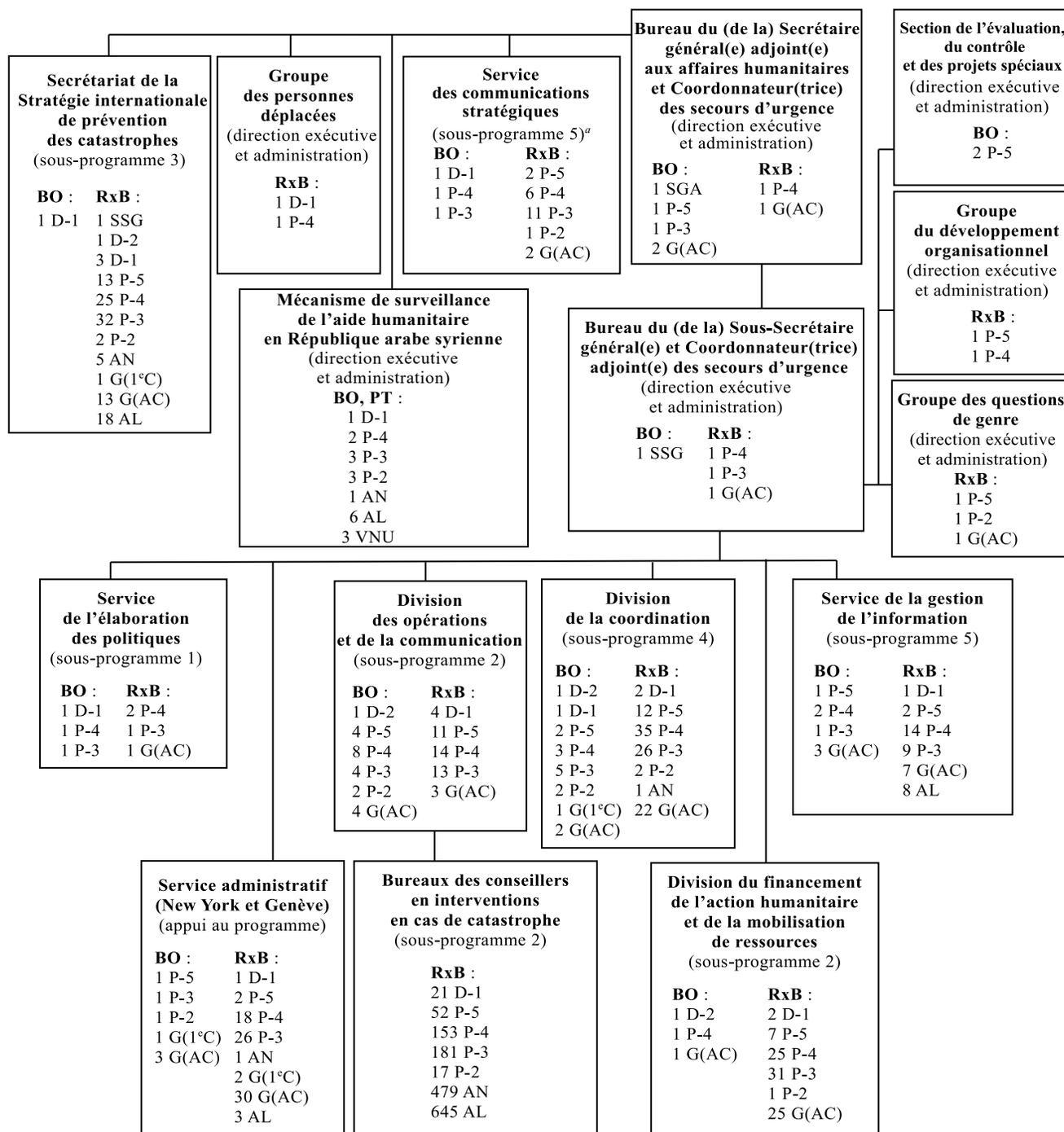


### Ressources extrabudgétaires

27.165 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 24 066 600 dollars, qui permettra de financer 83 postes (1 D-1, 2 P-5, 18 P-4, 26 P-3, 1 AN, 2 G(1°C), 30 G(AC) et 3 AL) ainsi que des objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettront à la composante de superviser la gestion des ressources financières et humaines et l'administration générale du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

## Annexe I

## Organigramme et répartition des postes pour 2022



*Abréviations :* AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

<sup>a</sup> Postes administrés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et postes pourvus localement (administrateurs recrutés sur le plan national, agents locaux et vacataires) administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement pour le compte de l'Office, qui, en janvier 2020, étaient financés au moyen de fonds constitués à des fins spéciales.

## Annexe II

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

#### Comité des commissaires aux comptes A/75/5 (Vol. I), chap. II

Le Comité recommande que l'Administration mette tout en œuvre pour atteindre les objectifs de financement des fonds communs par pays et continue de plaider activement en faveur d'une augmentation du financement pluriannuel et des contributions non préaffectées, afin d'accroître la prévisibilité de ses ressources financières et de gagner en souplesse (par. 596).

Le Comité recommande que le Bureau intensifie sa collaboration avec les organismes des Nations Unies en ce qui concerne la présentation d'informations relatives aux fonds de financement commun, afin que des améliorations y soient apportées dans un délai déterminé (par. 606).

Le Comité recommande que le Bureau fasse des efforts soutenus, assortis de délais précis, pour résorber l'arriéré d'audits et pour que les montants dus par les partenaires d'exécution soient remboursés dans les meilleurs délais (par. 618).

Le Comité recommande que le secrétariat du Fonds central pour les interventions d'urgence collabore avec les agents de réalisation afin de réduire au maximum les demandes de prolongation, examine soigneusement ces demandes et n'accorde de prolongation que dans des circonstances véritablement exceptionnelles (par. 625).

La recommandation est en cours d'application. La réalisation des objectifs de financement des fonds communs par pays est l'un des points d'action de la stratégie de mobilisation des ressources du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour la période 2018-2021 et l'Administration continuera de s'attacher à atteindre ces objectifs et à augmenter le financement pluriannuel lorsque cela est possible. L'Administration souhaite également rappeler que tous les fonds de financement commun sont considérés comme des instruments de financement à affectation souple, conformément aux définitions du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), de sorte que la partie de la recommandation qui porte sur l'augmentation des contributions non préaffectées ne s'applique pas.

La recommandation est en cours d'application. Le Bureau continue de s'employer à améliorer les rapports financiers pour les fonds qu'il gère. Par ailleurs, il procédera à la migration automatisée des données figurant dans les états financiers définitifs soumis par les organismes des Nations Unies avec le soutien du fonds d'affectation spéciale multipartenaires.

La recommandation est en cours d'application. L'accord à long terme pour les services d'audit a permis de réaliser des progrès importants pour ce qui est de résorber l'arriéré d'audits des différents fonds. Les remboursements sont surveillés de près grâce au module de remboursement du système de gestion des subventions. Ce système comporte dorénavant un système d'alerte au remboursement permettant d'informer les partenaires d'exécution d'un remboursement dû.

La recommandation est en cours d'application. Le secrétariat du Fonds central pour les interventions d'urgence collaborera avec les agents de réalisation en vue de réduire le nombre de demandes de prolongation sans frais. Compte tenu de l'environnement opérationnel créé par la pandémie de COVID-19, une certaine souplesse sera toutefois nécessaire.

Le Comité recommande que le secrétariat du Fonds central pour les interventions d'urgence s'efforce de terminer les rapports financiers et de rembourser les fonds non dépensés dans les délais impartis (par. 634).

Le Conseil recommande également que le secrétariat du Fonds central pour les interventions d'urgence renforce, entre autres, la formation, les réunions d'information et les consultations avec les organismes des Nations Unies, afin d'améliorer la collaboration avec ces derniers, de manière à obtenir l'information financière et les remboursements dus en temps voulu (par. 635).

Le Comité recommande que le Bureau accélère la mise en service de la passerelle entre le module Umoja Extension 2 servant à l'attribution des subventions et le système de gestion des subventions prélevées sur les fonds de financement commun, et étudie son utilité et la manière dont elle pourrait être adaptée pour le Fonds central pour les interventions d'urgence, l'objectif étant de réduire les saisies manuelles dans le cadre de l'enregistrement des transactions financières et de l'établissement de la balance des comptes. (par. 644).

### **Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

#### **[A/75/7](#) et [A/75/Corr.1](#)**

Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'inclure dans le rapport sur les prévisions budgétaires révisées relatives au Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne pour le budget-programme pour 2021 un état détaillé des ressources financières et effectifs nécessaires et complète les renseignements fournis aux paragraphes VI.49 à VI.51 et aux tableaux VI.5 et VI.6 du précédent rapport du Comité ([A/74/7](#)) (par. VI.54).

#### **[A/75/7/Add.17](#)**

Le Comité prend note du fait qu'il est proposé de supprimer un emploi soumis à recrutement national et estime qu'il convient de maintenir les emplois de ce type lorsque cela est possible sur le plan opérationnel. En outre, le Comité rappelle que dans le prolongement de ses résolutions [61/276](#) et [66/24](#), l'Assemblée

La recommandation est en cours d'application. Le secrétariat du Fonds central pour les interventions d'urgence continue de s'efforcer d'obtenir en temps voulu les rapports financiers et le remboursement des fonds non dépensés. Le Fonds collabore activement et pleinement avec les organismes à qui il verse des subventions.

La recommandation est en cours d'application. Le secrétariat du Fonds central pour les interventions d'urgence continue de s'attacher à renforcer les activités de formation dispensées dans le cadre de webinaires, les réunions d'information et les consultations avec les organismes des Nations Unies. Le Fonds s'efforce de collaborer activement avec ces entités afin d'obtenir l'information financière et les remboursements dus en temps voulu.

La recommandation est en cours d'application. Le Bureau et l'équipe Umoja en sont actuellement à la première phase de la mise à l'essai de la passerelle créée avec le système de gestion des subventions prélevées sur les fonds de financement commun. Si cette passerelle est mise en service en 2021, une structure similaire sera mise en place au moyen du système de gestion des subventions ONE au bénéfice des fonds de financement commun et du Fonds central pour les interventions d'urgence d'ici le deuxième trimestre de 2022.

Recommandation appliquée. Le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2021 se rapportant au Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne ([A/75/372](#)) contenait un état détaillé des ressources financières et des effectifs nécessaires, et complétait les renseignements fournis aux paragraphes VI.49 à VI.51 et dans les tableaux VI.5 et VI.6 du précédent rapport du Comité ([A/74/7](#)).

Le projet de budget pour 2022 a été établi en tenant compte de la dotation en effectifs et de la classe des emplois nécessaires à la poursuite de l'exécution du mandat actuel, fixé par le Conseil de sécurité. Toute modification de ce mandat entraînerait un réexamen des ressources actuelles, y compris de la dotation en

générale a prié le Secrétaire général, dans sa résolution [74/263](#), de continuer de privilégier la solution consistant à transformer les postes existants en postes soumis à recrutement national chaque fois que possible (voir également [A/75/7/Add.2](#), par. 53) (par. 7).

Le Comité considère qu'il convient de revoir et d'ajuster en permanence la structure des effectifs et la classe des emplois de façon à répondre aux besoins opérationnels du Mécanisme de surveillance et à assurer l'exécution du mandat. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer des informations de ce type dans son prochain rapport (par. 8).

effectifs, et pourrait donner lieu à une révision, le cas échéant. En pareil cas, le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne continuerait privilégier la solution consistant à transformer les postes existants en postes soumis à recrutement national, chaque fois que possible.

Le projet de budget pour 2022 a été établi en tenant compte de la dotation en effectifs et de la classe des emplois nécessaires à la poursuite de l'exécution du mandat actuel, fixé par le Conseil de sécurité. Toute modification de ce mandat entraînerait un réexamen des ressources actuelles, y compris de la dotation en effectifs, et pourrait donner lieu à une révision, le cas échéant.

---